

## **PREMIÈRE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le 14 janvier 2002, à laquelle séance sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2002-01-01 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente séance soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **2002-01-02 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2001 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2001**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2001 (résolution no 2001-12-249 à 2001-12-270) et de la séance spéciale du 17 décembre 2001 (résolution no 2001-12-271 à 2001-12-276) soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

### **2002-01-03 APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2001**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 81 487,49 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2001 (chèques no 20373 à 20496) ainsi que le montant des salaires payés en décembre 2001, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

### **2002-01-04 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité de bibliothèque pour l'année 2002 : mesdames Francine Paquette, Jacqueline Duvivier, Lydia Duvivier et Sonya Ouellet.

**ADOPTÉE**

### **2002-01-05 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2002**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil subventionne les associations suivantes reconnues et qui en feront la demande écrite, aux conditions suivantes :

1. Déposer leur état de revenus et dépenses du dernier exercice financier;
2. Fournir la liste des membres;
3. Fournir une liste des projets d'action pour l'année en cours.
4. Fournir tous les documents ci-dessus mentionnés au plus tard le 19 avril 2002.

Sur réception de ces documents, le conseil autorise, pour l'exercice 2002, les montants de subvention suivants :

A.F.A de Val-Morin	1 100 \$
Club des Joyeux Aînés de Val-Morin	1 125 \$
Société d'Horticulture et d'écologie de Val-Morin	1 000 \$
Association du Domaine Trudeau	700 \$
Association des propriétaires de La Canardière	700 \$
Ligue des propriétaires de Val-Royal	700 \$
Coopérative Domaine Le Relais	700 \$
Association des propriétaires du Lac Théodore	700 \$
Club Optimiste Val-David / Val-Morin	500 \$
Club de Tennis L'Entr'Amis	700 \$
Club de plein air de Val-Morin	700 \$
Halte alimentaire	500 \$

La remise des chèques sera faite le 26 avril 2002 à 19h30, à chaque personne déléguée pour représenter chacune des associations ci-dessus mentionnées.

**ADOPTÉE**

**2002-01-06 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2002 :

Paul-Émile Vallée	membre
Jean-Pierre Masse	membre
Raymond Bélanger	membre
Serge St-Hilaire	membre
Philippe Saucier	membre
Cécile Gervais	membre
Martin Rajotte	conseiller responsable
Benoît Légaré	secrétaire

De plus, le conseil versera une allocation de 30 \$ à chaque membre du comité présent aux séances, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en excluant messieurs Martin Rajotte et Benoît Légaré.

Que le conseil nomme comme conseiller suppléant, monsieur Michel Beauregard.

**ADOPTÉE**

**2002-01-07 PERCEPTION TAXES 2001 – CONSEILLERS JURIDIQUES**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil demande au secrétaire-trésorier d'aviser tous les contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes 2001 qu'ils ont trente (30) jours pour s'en acquitter, sinon le recouvrement sera fait par les conseillers juridiques de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-01-08 PARC DUFRESNE – REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE les municipalités de Val-David et de Val-Morin doivent déléguer un conseiller municipal dans la Société de protection et de conservation du parc Dufresne;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil délègue, comme représentant municipal votant, monsieur Michel Beauregard, pour faire partie de la Société de protection et de conservation du parc Dufresne.

Que le conseil délègue, comme conseiller municipal suppléant, monsieur Martin Rajotte.

**ADOPTÉE**

**2002-01-09 CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le contrat d'entretien des locaux de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 décembre 2001 à 15h00;

ATTENDU QUE dix soumissionnaires ont déposé des offres de services;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour le contrat d'entretien des locaux de la Municipalité de Val-Morin et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'entretien P. Lévesque, pour un montant forfaitaire annuel de 7 476,63 \$, incluant toutes les taxes applicables, lequel sera payable en douze (12) versements mensuels égaux de 623,05 \$.

**ADOPTÉE**

**2002-01-10      CONTRAT DE SERVICES – SERVICE DE PROTECTION CANINE DES MONTS**

ATTENDU QUE la Municipalité mandate une entreprise pour appliquer le règlement numéro 297 intitulé « Règlement concernant les animaux »;

ATTENDU QUE le Service de Protection Canine des Monts a déposé une offre pour le renouvellement du contrat pour le contrôle animal pour l'année 2002;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte les conditions présentées dans son offre de services pour l'année 2002;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil accorde le contrat à l'entreprise Service de Protection Canine des Monts pour l'année 2002, à la condition qu'elle garantisse la comparution de ses agents à la Cour. À défaut de remplir cet engagement, le Service de Protection Canine des Monts devra assumer tous les frais encourus par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-01-11      SUBSTITUT DU MAIRE – CONSEIL DES MAIRES À LA MRC DES LAURENTIDES**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme monsieur Michel Beauregard comme substitut du maire pour représenter la Municipalité de Val-Morin au sein du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**2002-01-12      RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – CONTRAT POUR LE RENFORCEMENT STRUCTURAL DU PONT DE LA RIVIÈRE AUX MULETS**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de renforcement structural du pont de la rivière aux Mulets;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 décembre 2001 à 13h30;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont déposé des offres de services;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour les travaux de renforcement structural du pont de la rivière aux Mulets et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Jomiguy inc., pour un montant 5 406,18 \$, incluant toutes les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2002-01-13 AVANCE DE FONDS – CACI DE VAL-MORIN**

ATTENDU QUE le CACI de Val-Morin doit recevoir un montant dans le cadre d'un programme géré par Emploi-Québec;

ATTENDU QUE le CACI de Val-Morin a conclu des ententes avec le CEGEP de Saint-Jérôme pour offrir à la population de Val-Morin et de la région, des cours d'initiation à l'informatique et à l'Internet;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir les opérations du CACI de Val-Morin et s'assurer de la continuité de ses activités en attendant de recevoir les montants dus;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De faire une avance de fonds n'excédant pas 3 410 \$ au CACI de Val-Morin pour qu'il puisse payer le salaire de ses employés. Le remboursement de l'avance de fonds sera effectué lorsque le CACI de Val-Morin aura reçu le montant dû équivalent à la somme de l'avance de fonds de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-01-14 APPEL D'OFFRES – LOCATION – ACHAT – PELLE EXCAVATRICE**

ATTENDU QUE la Municipalité possède une pelle excavatrice qui date de l'année 1984 et qu'elle pourrait nécessiter des réparations coûteuses pour la maintenir en opération;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de remplacer cet équipement dans le but d'entreprendre le programme d'amélioration du réseau routier qui débutera dès cet été;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions publiques pour une location à long terme, avec option d'achat, d'une pelle excavatrice.

**ADOPTÉE**

**2002-01-15      INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – CHEMIN DE VAL-ROYAL**

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique pour l'installation de nouveaux luminaires sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une disponibilité budgétaire;

ATTENDU QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil demande à Hydro-Québec d'installer un luminaire de rue à vapeur de sodium haute pression, lampe 100 watts, balast 31 watts, lumen 8,500, sur le poteau situé face au # 104, chemin de Val-Royal.

**ADOPTÉE**

**2002-01-16      INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – INTERSECTION CHEMIN  
TRANQUILLE ET DE LA CARRIOLE**

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique pour l'installation de nouveaux luminaires sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une disponibilité budgétaire;

ATTENDU QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil demande à Hydro-Québec d'installer un luminaire de rue à vapeur de sodium haute pression, lampe 100 watts, balast 31 watts, lumen 8,500, sur le poteau numéro C5D5S situé à l'intersection du chemin Tranquille et du chemin de la Carriole.

**ADOPTÉE**

**2002-01-17      ÉTUDE PRÉPARATOIRE À LA CONSTRUCTION D'UN ÉGOÛT SUR LA  
ROUTE 117 – GILLES TACHÉ & ASSOCIÉS INC. ING.-CONSEILS**

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires d'immeubles situés le long de la route 117, à partir de l'intersection de la rue Morin jusqu'au centre de ski Belle-Neige, ont demandé aux municipalités de Val-Morin et de Val-David d'étudier la possibilité de construire un prolongement des égouts situés dans la municipalité de Val-David;

ATTENDU QUE ce projet touche vingt-trois (23) propriétés sur le territoire de la municipalité de Val-David et quatre-vingt (80) propriétés sur le territoire de la municipalité de Val-Morin;

ATTENDU QUE les municipalités de Val-Morin et de Val-David ont reçu une offre de services pour réaliser une étude préparatoire pour effectuer ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-David a accepté de payer la moitié du coût de cette étude préparatoire;

ATTENDU QUE des propriétaires situés dans la municipalité de Val-Morin ont accepté de payer un montant n'excédant pas 4 000 \$, ledit montant représentant le quart de cette étude préparatoire;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaliser cette étude pour connaître le coût des travaux et ainsi faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Infrastructures-Canada-Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire entreprendre, dès que possible, la réalisation de cette étude afin de concorder les travaux de réaménagement de la route 117, à proximité du centre de ski Belle-Neige;

ATTENDU QUE ces travaux de réaménagement de la route 117 ont pour but d'améliorer la sécurité routière à cet endroit;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-David a déjà mandaté la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché & associés inc., pour réaliser des plans pour la construction d'égout municipal sur son territoire et que cette firme possède l'expertise nécessaire et des informations pertinentes audit prolongement d'égout sur la route 117;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité de Val-Morin n'excédera pas 4 000 \$;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De mandater la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché & associés inc. pour la réalisation d'une étude préparatoire à la construction d'un égout municipal sur la route 117, tel que décrit dans son offre de services datée du 5 septembre 2001.

Que ce mandat soit valide à la condition que la firme Gilles Taché & associés inc. reçoive une confirmation écrite de l'engagement du conseil municipal de Val-David pour le paiement de la moitié du coût de réalisation de l'étude préparatoire.

Que copie de la résolution soit transmise à la Municipalité de Val-David.

**ADOPTÉE**



**2002-01-18 RÉPARATION DU POSTE DE SURPRESSION, CHEMIN ALVERNA –  
CONTRAT GELCO CONSTRUCTION INC.**

ATTENDU QUE le 7 décembre 2001, un véhicule a percuté accidentellement le bâtiment abritant un poste de surpression situé sur le chemin Alverna;

ATTENDU QUE la Municipalité entend récupérer les coûts de réparation auprès du conducteur;

ATTENDU QUE nous devons effectuer la réparation du bâtiment le plus tôt possible;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'octroyer le contrat à Gelco Construction inc., entrepreneur général, conformément à la soumission déposée le 17 décembre 2001, au montant de 8 417,50 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2002-01-19 DÉPLACEMENT DE L'ABRI POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES –  
CONTRAT GELCO CONSTRUCTION INC.**

ATTENDU QUE l'Auberge du Val-Royal a été vendue à un nouveau propriétaire;

ATTENDU QUE ce nouveau propriétaire a fait la demande d'enlever l'abri pour les matières recyclables de la municipalité situé sur son terrain, dans le but d'améliorer l'exploitation des unités d'hébergement situés en bordure du chemin de Val-Royal;

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu un accord avec un autre propriétaire foncier;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec le propriétaire foncier qui accepte l'installation, sur sa propriété, d'un abri pour les matières recyclables de la municipalité.

De plus, le conseil autorise l'octroi du contrat pour ces travaux à Gelco Construction inc., entrepreneur général, conformément à sa soumission en date du 10 janvier 2002, au montant de 2 250 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-01-20 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 11 JANVIER 2002**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 11 janvier 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-01-21 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De lever la séance.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-01-03, -04, -05, -06, -09, -10, -12, -13, -14, -15, -16, -17, -18 et -19.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-01-01 à 2002-01-21 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-01-01 à 2002-01-21 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa séance tenue le 14 janvier 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## **DEUXIÈME SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le 11 février 2002, à laquelle séance sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2002-02-22**

#### **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente séance soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2002-02-23**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2002**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2002 (résolution numéro 2002-01-01 à 2002-01-21) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-02-24**

**APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2002**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 152 351,59 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2002 (chèques no 20497 à 20599, à l'exception du chèque numéro 20520) ainsi que le montant des salaires payés en janvier 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2002-02-25**

**RAPPORT ANNUEL 2001 – SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ÉMISSION DES PERMIS**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par martin

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2001 du service de l'urbanisme, tel que présenté par monsieur Benoît Légaré, responsable du service de l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-02-26**

**FÊTE NATIONALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-Morin soit et est autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du ministère concerné pour l'organisation de la Fête nationale 2002.

**ADOPTÉE**

**2002-02-27**

**SUBVENTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS 2002**

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas d'aréna sur son territoire;

ATTENDU QUE cette résolution a pour objectif de contribuer aux dépenses et à l'immobilisation des équipements utilisés par les résidants dans les municipalités avoisinantes;

ATTENDU QUE la Municipalité favorise les sports pratiqués à l'intérieur de ce bâtiment;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil rembourse, sur présentation de pièces justificatives, les parents des jeunes résidants de Val-Morin âgés de moins de 18 ans qui pratiquent les sports suivants et selon l'échelle suivante, pour l'exercice 2002 :

Hockey mineur      100 \$/enfant/saison  
Patinage artistique    75 \$/enfant/saison.

Le soccer ainsi que les cours de natation dans une piscine municipale située dans une autre municipalité, le montant subventionné correspond à la différence du coût applicable aux résidants versus les non résidants.

**ADOPTÉE**

**2002-02-28**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE CONTENEURS POUR LES ORDURES**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 353 concernant le service de l'enlèvement, de transport et de disposition des ordures;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'améliorer la méthode utilisée pour l'enlèvement des ordures des places d'affaires situées sur le territoire de Val-Morin;

ATTENDU QU'il est prévu au règlement numéro 353 que les places d'affaires doivent disposer de leurs déchets dans des conteneurs;

ATTENDU QUE les unités résidentielles d'arrondissement doivent également disposer de leurs déchets domestiques dans des conteneurs;

ATTENDU QU'un sondage effectué auprès des propriétaires des places d'affaires permettra de connaître précisément la quantité de conteneurs requis pour permettre l'application du règlement numéro 353;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions par appel d'offres public pour acheter des conteneurs pouvant être adaptés à l'équipement du camion utilisé à cette fin.

Que l'appel d'offres public soit réalisé après avoir obtenu la réponse des propriétaires des différentes places d'affaires situées sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-02-29**

**ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR-CHAUFFEUR –  
ALAIN VENDETTE**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2000-03-57 permettant l'engagement, comme opérateur-chauffeur, de monsieur Alain Vendette;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2000-09-221 permet l'engagement de monsieur Alain Vendette, à titre d'employé régulier pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE monsieur Alain Vendette a quitté son emploi à la Municipalité et a été sollicité pour le réintégrer;

ATTENDU QUE le conseil municipal mettra sur pied des travaux d'envergure pour la réfection du réseau routier de la municipalité;

ATTENDU QU'une équipe spéciale d'employés sera affectée à cette tâche;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil engage monsieur Alain Vendette à titre d'opérateur-chauffeur et d'employé régulier pour le service des travaux publics à compter du 4 mars 2002;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE**

**2002-02-30**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT – MAINLEVÉE SUR  
DES IMMEUBLES AU DOMAINE DU VERSANT SUISSE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 2001-12-268 pour accepter un projet de vente, tel que préparé par le notaire Louis Jacques Steenackers;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains ont signé l'acte de vente répartissant

le 1/8 indivis des dits lots à chaque propriétaire riverain;

ATTENDU QUE la présente résolution a pour but de clore le dossier et permettre de percevoir les taxes municipales sur des parties de lots;

ATTENDU QU'en sa qualité de créancier, la Municipalité accorde à monsieur Yvon Villiard, son débiteur, mainlevée de l'inscription de toute hypothèque ou autres droits, tel que décrit dans le document préparé par le notaire Louis Jacques Steenackers;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de mainlevée de l'inscription d'une partie du lot numéro douze A (Partie 12A) et d'une partie du lot numéro neuf de la subdivision du lot originaire numéro 12A (Partie 12A-9), du rang onze (11) du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**2002-02-31**

#### **CAMPAGNE DE FINANCEMENT CENTRAIDE**

ATTENDU QUE la campagne de Centraide pour les Hautes-Laurentides prévoyait d'organiser des activités de financement dans chaque municipalité de la région;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a accepté cette proposition;

ATTENDU QUE les Joyeux Aînés ont organisé bénévolement un souper bénéfice;

ATTENDU QUE les Joyeux Aînés de Val-Morin ont réussi à amasser 705 \$;

ATTENDU QUE l'objectif fixé était de 1 000 \$;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un chèque au montant de 300 \$ en faveur de Centraide des Hautes-Laurentides;

Que le conseil remercie les commanditaires de ce souper bénéfice, en l'occurrence Serge Bourassa Ltée, Buffet Maurice et les Joyeux Aînés;

Que copie de la résolution soit transmise aux personnes concernées par la présente.

**ADOPTÉE**

2002-02-32

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR UN SPECTACLE SON ET LUMIÈRE –  
RUE DES MUSICIENS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin veut favoriser les arts de la scène par la promotion de différents événements artistiques;

ATTENDU QUE le Studio « Rue des Musiciens » de Val-Morin élabore un projet de spectacle de son et lumière axé sur la poésie;

ATTENDU QUE cet événement artistique aura lieu du 15 juillet au 15 août 2002;

ATTENDU QUE cet événement concorde avec l'exposition 1001 POTS qui se tiendra à Val-David;

ATTENDU QUE ce spectacle a pour objectif d'attirer des visiteurs qui quitteraient l'exposition à Val-David pour ensuite poursuivre leur visite dans notre municipalité;

ATTENDU QUE la réglementation municipale permet de tenir de tels événements;

ATTENDU QU'il est prévu que ce spectacle attirera un maximum de soixante-quinze personnes;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par pierre

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin appuie les promoteurs de ce projet pour qu'ils le réalisent l'été prochain.

De plus, la Municipalité propose aux responsables du projet artistique de publier dans le journal Ici Val-Morin, un article pour annoncer ce spectacle.

Que copie de la résolution soit transmise à madame Hélène Tremblay.

**ADOPTÉE**

2002-02-33

**MÉRITE SPORTIF – GENEVIÈVE SIMARD**

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides organise à chaque année un gala pour souligner le Mérite sportif des athlètes dans notre région;

ATTENDU QU'une résidante de notre municipalité a été mise en nomination comme athlète par excellence féminin dans la catégorie ski alpin;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin tient à souligner les performances de madame Geneviève Simard en slalom géant au championnat du monde à Berchtesgaden;

ATTENDU QUE la Municipalité a été informée de sa présence aux jeux olympiques de Salt Lake City;



Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les deux billets d'une valeur de 120 \$ pour assister au Gala du mérite sportif qui aura lieu le 23 février 2002 au Complexe Val-d'Espoir de Mirabel.

Que les billets soient offerts aux membres de sa famille, en l'occurrence madame Constance Jodoin et monsieur Sylvain Perreault, pour la représenter lors de ce gala.

**ADOPTÉE**

**2002-02-34**

**NETTOYAGE DE LA RIVIÈRE DU NORD –  
CLUB OPTIMISTE VAL-DAVID / VAL-MORIN**

ATTENDU QU'un projet a été soumis par monsieur Germain Alary, directeur du Club Optimiste Val-David/Val-Morin concernant le nettoyage des berges de la rivière du Nord;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif d'impliquer les parents et les enfants de la région pour les sensibiliser aux nombreux débris que l'on retrouve le long de ces berges;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil fournisse le support logistique en ce qui concerne les conteneurs à déchets et les véhicules nécessaires à l'opération de nettoyage, tel que projeté par le Club Optimiste Val-David/Val-Morin;

Que le service des travaux publics prévoie que cette activité pourrait avoir lieu le premier, le 8 ou le 15 juin 2002.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Germain Alary.

**ADOPTÉE**

**2002-02-35**

**AIDE FINANCIÈRE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES  
LAURENTIDES**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 2001-04-101 appuyant la création du projet d'Orchestre Symphonique des Laurentides;

ATTENDU QUE la Corporation du Théâtre du Marais offre à l'Orchestre Symphonique des Laurentides la possibilité d'utiliser le théâtre pour ses représentations et pratiques;

ATTENDU QUE la présence de l'Orchestre Symphonique des Laurentides dans Val-Morin a pour effet de bonifier la vocation artistique des arts de la scène;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un chèque au montant de 150 \$ en guise d'aide financière pour cet organisme.

**ADOPTÉE**

**2002-02-36**

**NOMINATION À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE –  
STEVE BEAULIEU**

ATTENDU QUE le Service incendie de la municipalité requiert l'embauche de nouveaux pompiers volontaires;

ATTENDU QUE chaque candidat, dont la candidature a été retenue, doit soumettre à la Municipalité les résultats d'un examen médical attestant de sa capacité physique à réaliser cette tâche;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service incendie ainsi que de ses officiers;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De procéder à l'engagement de monsieur Steve Beaulieu comme pompier volontaire au sein du Service incendie de la Municipalité de Val-Morin;

Qu'une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche est requise avant d'officialiser cette nomination;

Que monsieur Steve Beaulieu soumette à la Municipalité, dans les trente (30) jours suivant sa nomination, les résultats d'un examen médical;

Que monsieur Steve Beaulieu s'engage, après la période de probation, à s'inscrire aux cours de formation requis pour accomplir adéquatement sa tâche.

Pour sa part, la Municipalité s'engage à payer la formation, à la condition que tout pompier demeure, pour une période de deux (2) ans, au sein du Service incendie.

À défaut de respecter ce délai, le pompier volontaire doit rembourser intégralement le coût de la formation à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2002-02-37

**NOMINATION À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE –  
ROBERT LADOUCEUR**

ATTENDU QUE le Service incendie de la municipalité requiert l'embauche de nouveaux pompiers volontaires;

ATTENDU QUE chaque candidat dont la candidature a été retenue doit soumettre à la Municipalité les résultats d'un examen médical attestant de sa capacité physique à réaliser cette tâche;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service incendie ainsi que de ses officiers;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De procéder à l'engagement de monsieur Robert Ladouceur comme pompier volontaire au sein du Service incendie de la Municipalité de Val-Morin;

Qu'une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche est requise avant d'officialiser cette nomination;

Que monsieur Robert Ladouceur soumette à la Municipalité, dans les trente (30) jours suivant sa nomination, les résultats d'un examen médical;

Que monsieur Robert Ladouceur s'engage, après la période de probation, à s'inscrire aux cours de formation requis pour accomplir adéquatement sa tâche.

Pour sa part, la Municipalité s'engage à payer la formation, à la condition que tout pompier demeure, pour une période de deux (2) ans, au sein du Service incendie.

À défaut de respecter ce délai, le pompier volontaire doit rembourser intégralement le coût de la formation à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2002-02-38

**NOMINATION À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE –  
SÉBASTIEN VENDETTE**

ATTENDU QUE le Service incendie de la municipalité requiert l'embauche de nouveaux pompiers volontaires;

ATTENDU QUE chaque candidat dont la candidature a été retenue doit soumettre à la Municipalité les résultats d'un examen médical attestant de sa capacité physique à réaliser cette tâche;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service incendie ainsi que de ses officiers;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De procéder à l'engagement de monsieur Sébastien Vendette comme pompier volontaire au sein du Service incendie de la Municipalité de Val-Morin;

Qu'une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche est requise avant d'officialiser cette nomination;

Que monsieur Sébastien Vendette soumette à la Municipalité, dans les trente (30) jours suivant sa nomination, les résultats d'un examen médical;

Que monsieur Sébastien Vendette s'engage, après la période de probation, à s'inscrire aux cours de formation requis pour accomplir adéquatement sa tâche.

Pour sa part, la Municipalité s'engage à payer la formation, à la condition que tout pompier demeure, pour une période de deux (2) ans, au sein du Service incendie.

À défaut de respecter ce délai, le pompier volontaire doit rembourser intégralement le coût de la formation à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-02-39**

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA PIÈCE DE THÉÂTRE  
« LE SONOVORE » – CLAUDE SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la Municipalité a l'intention d'adopter une politique culturelle favorisant la culture et les arts;

ATTENDU QUE monsieur Claude Saint-Laurent a soumis un projet de pièce de théâtre intitulée « Le Sonovore »;

ATTENDU QUE cette pièce permettra à des jeunes âgés de 12 à 18 ans ainsi qu'à des adultes bénévoles de participer à la réalisation de cette pièce;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Corporation du Théâtre du Marais de Val-Morin a accepté cette pièce de théâtre;

ATTENDU QUE cette production théâtrale se produira trois fois par semaine, à partir du 26 juin jusqu'au 25 août 2002 au Théâtre du Marais de Val-Morin;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin accorde son appui à la réalisation de cette pièce de théâtre et s'engage à faire la promotion de ladite pièce dans le journal Ici Val-Morin et aussi sur son site Internet.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Claude Saint-Laurent.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-02-40**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 8 FÉVRIER 2002**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 8 février 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-02-41**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De lever la séance.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-02-23, -26, -27, -29, -31, -33, -34, -35, -36, -37 et -38

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-02-22 à 2002-02-41 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-02-22 à 2002-02-41 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa séance tenue le 11 février 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## **TROISIÈME SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le 11 mars 2002, à laquelle séance sont présents :

Michel Beauregard, maire suppléant  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absente : Diane Demers, maire

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Michel Beauregard, maire suppléant, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2002-03-42**

#### **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente séance soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2002-03-43**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2002 (résolutions numéros 2002-02-22 à 2002-02-41) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-03-44**

**APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 28 FÉVRIER 2002**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 183 640,06 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 28 février 2002 (chèques no 20511, 20600 à 20611, 20614 à 20686) ainsi que le montant des salaires payés en février 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2002-03-45**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU  
28 FÉVRIER 2002**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de l'état de revenus et dépenses au 28 février 2002.

**ADOPTÉE**

**2002-03-46**

**RÉSULTAT DU SONDAGE 2002**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait parvenir à l'ensemble des contribuables de Val-Morin un questionnaire lors de l'envoi des comptes de taxes;

ATTENDU QUE ce sondage a permis de connaître l'opinion de 488 répondants à diverses questions concernant la gestion municipale;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'accepter le dépôt des résultats du sondage 2002 et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à rédiger un article résumant les faits saillants dans la prochaine édition du journal Ici Val-Morin.

Qu'une copie des résultats du sondage soit disponible au public, à la réception de la Mairie.

**ADOPTÉE**



## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2002-03-47**

#### **RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – CHARGEUSE PELLETEUSE**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la location, avec option d'achat, d'une chargeuse pelleuse;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 février 2002 à 11h;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour le contrat de location, avec option d'achat, d'une chargeuse pelleuse et accorde le contrat à la compagnie Équipement Laurentien enr. de Sainte-Agathe-des-Monts, au prix de vente de 229 474,87 \$ incluant les taxes, permis, redevances, droits de douane et au loyer mensuel à versements égaux de 3 031,16 \$ pour 59 mois, avec une valeur résiduelle de 60 500 \$ sans les taxes.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-03-48**

#### **MODIFICATION DE LA DATE D'ENGAGEMENT – ALAIN VENDETTE**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2002-02-29 permettant l'engagement, comme opérateur-chauffeur, de monsieur Alain Vendette;

ATTENDU QUE le contremaître municipal a recommandé de devancer d'une semaine la date d'embauche de monsieur Alain Vendette;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à amender la résolution numéro 2002-02-29 pour devancer la date d'engagement de monsieur Alain Vendette au 25 février 2002.

**ADOPTÉE**

**2002-03-49**

**INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – RUE DU BERCEUR**

ATTENDU QU'une demande pour installer un luminaire de rue sur le poteau numéro 6971, rue du Berceur, a été déposée par madame et monsieur Soucy demeurant au 1381, rue du Buisson à Val-Morin;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique pour l'installation des nouveaux luminaires sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une disponibilité budgétaire;

ATTENDU QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil demande à Hydro-Québec d'installer un luminaire de rue à vapeur de sodium haute pression, lampe 100 watts, balast 31 watts, lumen 8500, sur le poteau numéro 6971 situé sur la rue du Berceur.

Que copie de cette résolution soit transmise à madame et monsieur Soucy.

**ADOPTÉE**

**2002-03-50**

**DÉLÉGUÉ MUNICIPAL – CRI DU CŒUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal s'intéresse à la mission de l'organisme Cri du Cœur;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'intéresse aux projets développés par cet organisme;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil délègue, comme conseiller municipal, monsieur Jean-Marie De Roy, pour assister aux réunions de cet organisme.

**ADOPTÉE**

**2002-03-51**

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – CHLORURE DE CALCIUM SOLIDE 2002**

ATTENDU QUE les articles 14.7.1 du Code municipal et 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permettent à une Municipalité de conclure avec la FQM une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux par la FQM au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'il est avantageux pour notre Municipalité de procéder à la conclusion d'une telle entente avec la FQM afin de pouvoir profiter de prix soumis dans le cadre d'un regroupement d'achat;

ATTENDU QUE la FQM a proposé et est disposée à accepter le mandat des municipalités en vue de procéder à un achat regroupé de chlorure de calcium solide;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin confie l'achat, de même que les procédures relatives à cet achat, tel que l'appel d'offres des biens suivants :

**Chlorure de calcium solide 2002**

**Quantité :** 30 ballots de 1000 kg

Que la Municipalité s'engage, lors de l'octroi par la FQM du contrat d'achat au fournisseur, à respecter le présent mandat et à acquitter, dans les délais requis, la facture que lui transmettra la FQM;

Que la Municipalité accepte de verser des frais d'administration représentant 3% du montant total des biens dont elle aura confié à la FQM le mandat d'acheter.

**ADOPTÉE**

**2002-03-52**

**CONGRÈS 2002 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX  
DU QUÉBEC**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec, les 15, 16 et 17 mai 2002.

Que les frais d'inscription et de déplacements soient prélevés à même le fonds général de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-03-53**

**ÉTUDE SUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES –  
MANDAT GILLES TACHÉ & ASSOCIÉS INC.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin prévoit le raccordement de plusieurs unités résidentielles et commerciales au réseau d'égout du Village de Val-David;

ATTENDU QUE les usagers du réseau d'égout de la Municipalité de Val-Morin doivent assumer le coût du surdimensionnement de l'installation existante;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Val-Morin de connaître l'impact et le coût des travaux requis pour permettre le traitement des eaux usées en provenance des usagers de Val-Morin;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De mandater la firme Gilles Taché & Associés inc., ingénieurs conseils, pour réaliser une étude déterminant les modifications à apporter aux installations existantes du Village de Val-David.

Que cette étude soit financée par le surplus non affecté de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-03-54**

**FIN DES TRAVAUX – PONT DE LA RIVIÈRE AUX MULETS,  
CHEMIN DE VAL-ROYAL**

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu du Ministère des Transports, dans le cadre du programme d'Infrastructures municipales, une subvention pour exécuter des travaux sur le pont de la rivière aux Mulets du chemin de Val-Royal;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés;

ATTENDU QUE l'ingénieur mandaté par la Municipalité a émis un certificat de conformité des travaux;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la Municipalité informe le Ministère des Transports de la réalisation des travaux, tel que prévu aux plans et devis préparés par le Ministère des Transports.

**ADOPTÉE**

**2002-03-55**

**SOUSCRIPTION À LA FÉRIA PICTURALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité a été invitée à participer à une prestigieuse exposition nationale de peinture qui se déroulera du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2002 à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QU'il est prévu que cette exposition regroupera environ 600 artistes peintres professionnels et semi professionnels;

ATTENDU QUE des artistes de Val-Morin pourront s'inscrire à cette exposition;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'accepter l'invitation de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour que la Municipalité s'inscrive à la Féria Picturale du Québec et que les frais d'inscription de 100 \$ soient déboursés à même le fonds général d'administration.

Que copie conforme de la résolution soit transmise au conseiller municipal monsieur Michel Rivard ainsi qu'à madame Monic Campo, artiste peintre de Val-Morin.

Qu'un article soit prévu dans la prochaine édition du journal Ici Val-Morin pour inviter les artistes de Val-Morin à s'inscrire à cette exposition nationale.

**ADOPTÉE**

**2002-03-56**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a déjà transmis une demande d'aide financière et de participation au programme d'Infrastructures-Québec le 29 novembre 2000;

ATTENDU QUE le ministre André Boisclair a invité la Municipalité à s'inscrire à ce programme découlant du budget 2002-2003 du gouvernement du Québec et rendu public le 1<sup>er</sup> novembre 2001 par la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, madame Pauline Marois;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre une résolution confirmant l'engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue des projets qui seront présentés dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a déjà présenté trois projets dont, la reconstruction de la conduite d'aqueduc dans le secteur de la rue Henri et du croissant Saint-Norbert, la construction d'une chambre de surpression et le bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur Bel-Horizon et finalement, la construction d'une chambre de surpression et la construction d'une borne-fontaine sur le chemin de la Gare;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, le formulaire de présentation des projets, tel que mentionné ci-dessus.

Que la Municipalité de Val-Morin reconnait spécifiquement que l'analyse et l'étude de la présente demande de subvention de même que les vérifications de la conformité de celle-ci par rapport aux critères d'admissibilité énoncés à la brochure du programme, dont elle reconnait avoir pris connaissance, et la décision de refuser d'accorder ladite subvention ou encore d'y donner suite en partie ou en totalité, sont de l'entière discrétion d'Infrastructures-Québec ou de ses administrateurs dirigeants ou employés.

Par conséquent, la Municipalité de Val-Morin renonce spécifiquement à intenter quelque recours judiciaire ou administratif que ce soit, tant contre Infrastructures-Québec, contre ses administrateurs dirigeants ou employés et ce, pour quelque cause que ce soit, y compris toute réclamation en dommages et intérêts.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Municipalité de Val-Morin reconnait spécifiquement et accepte que la décision qui fera suite à la présente demande de subvention sera finale et sans appel et en conséquence, elle renonce spécifiquement à contester directement ou indirectement la décision qui sera prise par suite de la réception, de l'analyse et de l'étude de la présente demande de subvention.

**ADOPTÉE**

**2002-03-57**

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS POUR L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE BLANCHE AU LAC RAYMOND**

ATTENDU QUE la Municipalité favorise les activités de plein air sur son territoire;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années des bénévoles organisent une activité familiale sur le lac Raymond;

ATTENDU QU'à la demande de monsieur Michel Bazinet, conseiller municipal, une demande de renouvellement sur une base de cinq ans a été formulée à la Société de la faune et des parcs du Québec;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De ratifier la lettre qui a été adressée à madame Louise Nadon et signée par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, pour demander de renouveler l'autorisation d'organiser la pêche blanche sur le lac Raymond.

Que cette demande de renouvellement d'autorisation soit évaluée sur une base de cinq ans.

Que copie de la résolution soit transmise à madame Louise Nadon de la Société de la faune et des parcs du Québec à Saint-Faustin.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-03-58**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 8 MARS 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 8 mars 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-03-59**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De lever la séance.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-03-44, -47, -48, -49, -52, -53, -55 et -56.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-03-42 à 2002-03-59 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Michel Beauregard, maire suppléant

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-03-42 à 2002-03-59 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa séance tenue le 11 mars 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## QUATRIÈME SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le 8 avril 2002, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absent : Pierre Fréchette, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### OUVERTURE DE LA SESSION

**2002-04-60**

#### LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé en enlevant l'item 7.12, lequel est reporté à la prochaine session du conseil.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2002-04-61**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 11 MARS 2002

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 11 mars 2002 (résolution numéro 2002-03-42 à 2002-03-59) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**



## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-04-62**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 MARS 2002**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 251 482,23 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2002 (chèques no 20520, 20612, 20613, 20687 à 20765) ainsi que le montant des salaires payés en mars 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2002-04-63**

### **RAPPORT FINANCIER – EXERCICE FINANCIER 2001**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport financier et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001, tels que présentés par la firme de comptables Amyot Gélinas.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2002-04-64**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20020403-01 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20020403-01 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2002-04-65**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION DES ENSEIGNES, PHASE III**

ATTENDU QUE le conseil a prévu, dans son programme d'immobilisations, la construction d'enseignes;

ATTENDU QUE des demandes de soumission par invitation ont été adressées à

deux fournisseurs;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fabrication des enseignes d'identification des lieux publics à l'entreprise Les Enseignes Daniel Millette, pour un montant de 13 550 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-04-66**

#### **MANDAT VÉRIFICATEURS – EXERCICE FINANCIER 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil mandate la firme Amyot Gélinas à titre de vérificateurs pour l'exercice financier 2002, aux fins de vérifier la comptabilité municipale, de dresser les états financiers requis et de rédiger le rapport final, tel qu'exigé par la Loi et le ministère des Affaires municipales et que les honoraires soient fixés à un maximum de 7 100 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2002-04-67**

#### **RÉGLEMENTATION ET TARIFICATION DU TENNIS – 2002**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil adopte la politique suivante concernant la gestion du tennis municipal, à savoir :

**HORAIRE :**

Lundi au vendredi : 9h à 17h Tous les membres  
17h à 22h Adultes et jeunes de 14 ans et moins  
accompagnés d'un adulte, sur réservation

Samedi et dimanche : 9h à 22h Adultes et jeunes de 14 ans et moins  
accompagnés d'un adulte, sur réservation

**CARTE DE MEMBRE :**

Résidants de Val-Morin, avec carte de citoyen :  
7\$ 16 ans et moins  
15\$ adulte  
25\$ famille

Non-résidants, avec photo :  
25\$ 16 ans et moins  
50\$ adulte  
75\$ famille

**RÉSERVATION :**

- 1) Seuls les membres peuvent réserver;
- 2) Une réservation (1 heure) par jour;
- 3) Réservation par écrit sur le tableau, quotidiennement
- 4) Réservation obligatoire pour le soir et les fins de semaine;
- 5) Carte de membre obligatoire sur les lieux;
- 6) Souliers de tennis (semelles plates) obligatoires;
- 7) Bloc d'heures réservé pour le Club de tennis L'Entr'Amis.

INVITÉ : 2\$ - Doit obligatoirement être accompagné d'un membre.

Le personnel de la Municipalité fera la vérification aussi souvent que requis.

**ADOPTÉE**

**2002-04-68**

**INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – RUE ROCHON**

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique pour l'installation de nouveaux luminaires sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une disponibilité budgétaire;

ATTENDU QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

Que le conseil demande à Hydro-Québec d'installer un luminaire de rue à vapeur de sodium haute pression, lampe 100 watts, balast 31 watts, lumen 8,500, sur le poteau numéro S5H5W, situé sur la rue Rochon;

Que copie de la résolution soit transmise à monsieur Roger Couture.

**ADOPTÉE**

**2002-04-69**

**REMPLACEMENT DE DEUX LUMINAIRES EXISTANTS –**

## **CHEMIN DU LAC-LA SALLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu le remplacement de luminaires sur le chemin du Lac-La Salle;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser l'inspecteur municipal à commander deux luminaires de type Ancestra de la compagnie Lumec.

Que sur réception desdits luminaires, Hydro-Québec soit mandatée pour faire le remplacement et l'installation des luminaires de type Ancestra sur les poteaux numéros K5S3T -13 et 6335-16, situés sur le chemin du Lac-La Salle.

**ADOPTÉE**

**2002-04-70**

## **DEMANDE DE TRAVAUX AU MTQ – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN CURÉ-CORBEIL EST**

ATTENDU QUE l'entretien du chemin Curé-Corbeil Est est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la mauvaise condition de la chaussée a provoqué plusieurs accidents;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a accepté la demande de la Municipalité de Val-Morin pour installer des panneaux visant à signaler la déféctuosité de la surface de roulement;

ATTENDU QUE le chemin Curé-Corbeil Est constitue l'une des entrées dans la municipalité de Val-Morin;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De demander au ministère des Transports de prévoir la réfection de la fondation et de la chaussée du chemin Curé-Corbeil Est dans sa programmation des réparations des chemins qui relèvent de sa juridiction.

Que copie conforme de la résolution soit transmise au responsable de la Direction Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports, monsieur Mario Turcotte, ainsi qu'au député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau.

**ADOPTÉE**

**2002-04-71**

## **ÉTUDE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE – MANDAT À MCE CONSEILS**

ATTENDU QUE la loi sur l'équité salariale oblige les employeurs ayant plus de dix employés à faire une étude afin de s'assurer que les emplois à prédominance féminine sont rémunérés aussi équitablement que les emplois à prédominance masculine;

ATTENDU QU'il est opportun d'avoir recours à un professionnel pour établir des critères d'évaluation des fonctions;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Val-Morin d'utiliser la même méthode et les mêmes critères d'évaluation des fonctions que la Municipalité de Val-David;

ATTENDU QU'il est opportun de choisir la même firme de consultants pour octroyer ce mandat;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil mandate la firme MCE Conseils pour réaliser une étude sur l'équité salariale des employés de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2002-04-72**

**ENGAGEMENT CONTRACTUELLE – COORDONNATRICE  
DES LOISIRS**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de madame Jacinthe Deschênes à titre de coordonnatrice des loisirs, pour la période du 20 mai au 13 septembre 2002 inclusivement, au taux horaire de 12\$.

**ADOPTÉE**

**2002-04-73**

**ENGAGEMENT CONTRACTUELLE – COORDONNATRICE-ADJOINTE  
DES LOISIRS**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de madame Marjorie Bazinet, à titre de coordonnatrice-adjointe des loisirs, pour la période du 10 juin au 16 août 2002 inclusivement, au taux horaire de 10,50\$.

Monsieur le conseiller Michel Bazinet n'a pas participé aux délibérations pour la prise de décision et s'abstient de voter sur cette résolution.

**ADOPTÉE**

**2002-04-74**

**ENGAGEMENT CONTRACTUELS – LOISIRS**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de contractuels, conformément aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2002, aux fins d'assurer une meilleure efficacité du service des loisirs et que préférence soit accordée aux étudiants (es), à savoir :

7 moniteurs pour le camp de jour;  
1 personne affectée au service de garde;  
1 responsable sauveteur;  
1 sauveteur.

**ADOPTÉE**

**2002-04-75**

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL – ROLAND BRUNET**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement de monsieur Roland Brunet, à titre de contractuel pour le service des travaux publics, au taux horaire de 12,62\$, à compter du 29 avril et ce, jusqu'au 25 octobre 2002.

**ADOPTÉE**

**2002-04-76**

**ENGAGEMENT CONTRACTUELS – TRAVAUX PUBLICS,  
CHAUFFEUR-JOURNALIER, JOURNALIER**

ATTENDU QUE la Municipalité met sur pied une équipe pour réaliser des travaux d'amélioration du réseau routier;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise l'engagement d'un chauffeur-journalier, au taux horaire de 13,04\$ et d'un journalier, au taux horaire de 12,59\$, à compter du 6 mai et ce, jusqu'au 29 novembre 2002.

**ADOPTÉE**

**2002-04-77**

**ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE**

ATTENDU QU'en vertu de la politique sur l'élimination des neiges usées, la Municipalité doit obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour l'exploitation d'un lieu d'élimination de neige;

ATTENDU QU'en vertu de cette politique, la Municipalité de Val-Morin devra aménager ce lieu d'élimination de neige conformément aux directives du ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE la firme Gilles Taché & associés inc., ingénieurs-conseils, a déjà déposé une offre de services pour réaliser la préparation du programme d'assainissement, le relevé du site actuel et des études appropriées pour préparer des plans et devis;

ATTENDU QUE la Municipalité doit désigner un signataire pour officialiser sa demande d'autorisation;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande d'autorisation pour l'aménagement du lieu d'élimination de neige pour la municipalité de Val-Morin.

Que le conseil mandate la firme Gilles Taché & associés inc., ingénieurs-conseils, pour réaliser l'étude requise pour l'obtention du certificat d'autorisation et permettre l'aménagement du lieu d'élimination de neige.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministère de l'Environnement ainsi qu'à la firme Gilles Taché & associés inc., ingénieurs-conseils.

Que le coût de l'étude et de l'aménagement du lieu d'élimination de neige soit financé à partir du surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

**2002-04-78**

**RECOUVREMENT DE TAXES FONCIÈRES –**

## **CONSEILLERS JURIDIQUES**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil mandate l'étude Prévost Auclair Fortin et D'Aoust, aux fins de procéder au recouvrement des taxes foncières et autres dues à la Municipalité de Val-Morin, antérieures au 31 décembre 2001 inclusivement, au taux de 25% du montant perçu en capital et intérêts lorsque celui-ci est inférieur à 500 \$ et au taux de 15% du montant perçu en capital et intérêts lorsque celui-ci est égal ou supérieur à 500 \$ et qu'à cette fin, l'étude prenne les moyens légaux nécessaires pour recouvrer lesdites taxes au nom de la Municipalité de Val-Morin et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre la liste de tous les contrevenants.

**ADOPTÉE**

**2002-04-79**

### **AMÉNAGEMENT PAYSAGER – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire l'entretien paysager de certains espaces situés sur son territoire;

ATTENDU QU'un cahier de charges a été préparé à cette fin;

ATTENDU QUE plusieurs entrepreneurs ont soumis une offre de services pour réaliser ce contrat;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'octroyer le contrat à Robert Bastien, jardinier horticulteur, conformément à son offre de services, pour un montant de 9 948,68 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2002-04-80**

### **PHOTOCOPIEUR – SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT**

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu le remplacement du photocopieur des bureaux de la Mairie;

ATTENDU QUE des demandes de soumission par invitation ont été adressées à Équipement Dussault, Équipement de bureau des Laurentides et Pixel Documents;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller



et résolu

D'octroyer au plus bas soumissionnaire, Équipement de bureau des Laurentides, le contrat de location avec option d'achat pour un photocopieur de marque Toshiba, modèle Studio 25, au montant de 8 515 \$, taxes en sus, incluant la remise de l'ancien photocopieur.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de crédit-bail d'une durée de 60 mois, avec option d'achat et des paiements annuels de 2 019,36 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2002-04-81**

**RÉSOLUTION D'APPUI – INSTITUT DE RECHERCHE POUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides a adopté une résolution d'appui visant à obtenir le développement d'un institut de recherche pour la protection des plans d'eau sur son territoire;

ATTENDU QUE sur proposition du ministère de l'Environnement, le site de la pisciculture de Saint-Faustin-Lac-Carré, auquel la FAPAQ et le MAPAQ sont également partenaires, pourrait accueillir cet institut de recherche pour la protection des plans d'eau;

ATTENDU QUE la région des Laurentides compte près de 5000 plans d'eau et que l'implantation de cet institut de recherche bénéficierait d'un environnement adéquat pour mener à terme ses recherches;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin appuie les démarches entreprises par le comité de travail visant à obtenir le développement d'un institut de recherche pour la protection des plans d'eau sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise :

- . au ministre de l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair,
- . au ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport ainsi que responsable de la région des Laurentides, monsieur Richard Legendre,
- . au député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, et
- . au député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-04-82**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 5 AVRIL 2002**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 8 avril 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-04-83**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la  
Municipalité dispose des crédits suffisants pour les  
dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-  
04-62, -65, -68, -69, -71, -72, -73, -74, -75,m -76, -  
77, -78, -79 et -80.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature  
aux résolutions 2002-04-60 à 2002-04-83  
consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-04-60 à 2002-04-83 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 8 avril 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## CINQUIÈME SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 13<sup>e</sup> jour de mai 2002, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### OUVERTURE DE LA SESSION

**2002-05-84**

#### LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2002-05-85**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2002

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2002 (résolution no 2002-04-60 à 2002-04-83) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-05-86**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 AVRIL 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 87 150,33 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2002 (chèques no 20701 et 20766 à 20870) ainsi que le montant des salaires payés en avril 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2002-05-87**

### **RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VAL-MORIN**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport financier et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin, tel que préparés par la firme comptable Forget & Keith Associés de Val-David.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2002-05-88**

### **FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS – ENTENTE DE GRÉ À GRÉ**

CONSIDÉRANT QUE le fauchage des bords de chemins sur le territoire de la municipalité de Val-Morin ne peut être effectué par les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à la signature d'une entente de gré à gré en vue de la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente pour le fauchage des bords de chemins de la municipalité avec monsieur Jean-Marc Paris, pour un montant n'excédant pas 4 350 \$.

**ADOPTÉE**

2002-05-89

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –  
ACHAT DE CONTENEURS À ORDURES**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil, après avoir invité les entreprises suivantes à soumissionner pour la fourniture de conteneurs à ordures : Laurin inc., Le groupe SRG inc. et les Entreprises St-Donat Ltée, accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Laurin inc, pour un montant n'excédant pas 29 078,32 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

2002-05-90

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION – SABLE ABRASIF  
DE L'HIVER 2002-2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil demande des soumissions par invitation pour la fourniture de 5 000 tonnes métriques de sable abrasif tamisé pour les chemins d'hiver 2002-2003 aux compagnies suivantes : Thisdèle et Monette inc., Lafarge Canada inc. et Réal Vaillancourt excavation.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 31 mai 2002 à 15h, pour être ouvertes publiquement à ce moment-là.

**ADOPTÉE**

2002-05-91

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION – SEL ABRASIF DE  
L'HIVER 2002-2003**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil demande des soumissions par invitation pour la fourniture de 600 tonnes métriques de sel abrasif aux compagnies suivantes :

Sel Cargill, Sifto Canada inc. et Mines Seleine.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 31 mai 2002 à 15h15, pour être ouvertes publiquement à ce moment-là.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2002-05-92**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT DE SECTEUR POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE SECTEUR DU LAC-LA SALLE**

Monsieur le conseiller Michel Beauregard donne avis de motion qu’à une session subséquente, il déposera un projet de règlement d’emprunt de secteur pour réaliser des travaux de pavage dans le secteur du Lac-La Salle. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l’article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal. Selon les réponses des propriétaires concernés par ce projet, une séance d’information pourrait avoir lieu à la salle communautaire de la Mairie.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-05-93**

### **DEMANDE D’ASSISTANCE FINANCIÈRE DÛ À L’INONDATION PRINTANIÈRE**

CONSIDÉRANT QU’en date du 15 au 24 avril 2002, une inondation majeure s’est produite dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU’en conséquence, des dommages ont été causés à des biens appartenant à notre municipalité ainsi qu’à des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le montant approximatif des dommages causés à notre municipalité est estimé à environ 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant approximatif des dommages causés aux propriétaires d’immeubles est évalué à environ 200 000 \$;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que la municipalité de Val-Morin soit reconnue comme zone désignée en vertu d’un décret adopté par le Gouvernement du Québec;

Qu’en conséquence, elle puisse bénéficier d’un programme d’aide financière établi par le Gouvernement du Québec en vertu de la loi sur la sécurité civile;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique et au député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau.

**ADOPTÉE**

**2002-05-94**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D’UN PROTOCOLE D’ENTENTE POUR LA CONSTRUCTION D’UNE RUE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Asmae Boutaleb-Joutei a déposé un plan de lotissement sur la propriété portant le numéro de matricule 4892-77-7560;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a approuvé le plan numéro 2783, minute R2137, préparé par Paul André Régimbald, arpenteur-géomètre, en date du 4 mars 2002;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est représenté par Mohammed Boutaleb;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement consiste à construire une rue située sur une partie du lot 13, rang 5, canton Morin, paroisse cadastrale Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit signer un protocole d'entente avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la signature de ce protocole d'entente a pour objectif de garantir la réalisation de la construction de la rue et ce, conformément aux normes en vigueur;

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec monsieur Asmae Boutaleb-Joutei, représenté par monsieur Mohammed Boutaleb.

**ADOPTÉE**

**2002-05-95**

#### **ENGAGEMENT CONTRACTUELS – LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte les recommandations de madame Jacinthe Deschênes, coordonnatrice du camp de jour;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil établisse la rémunération des moniteurs en considérant les années d'ancienneté au sein de ce service municipal. À l'engagement, la rémunération de base est fixée en fonction du salaire minimum. Pour les années subséquentes, une majoration de 25¢ sera ajoutée au salaire horaire jusqu'à concurrence de la 4<sup>e</sup> année;

Que le conseil engage les personnes suivantes, à titre contractuel, au service des loisirs pour la saison estivale 2002 :

<b>Moniteurs(trices) :</b>	<b>Ancienneté :</b>	<b>Taux horaire :</b>
Maryse Ménard	5 ans	7,75 \$
Marie-Ève Beaulieu	2 ans	7,25 \$
Maxime Duzyk	1 an	7,00 \$
Alexandre Duzyk	2 ans	7,25 \$
Bénérice Jetté	1 an	7,00 \$
Vincent Boutin	1 an	7,00 \$



Caroline Corbeil	1 an	7,00 \$
<b>Responsable du service de garde :</b>		
Katryne Marcil	2 ans	7,25 \$
<b>Sauveteur responsable :</b>		
Éliane Raymond-Dufresne	2 ans	10,50 \$
<b>Préposé à la plage :</b>		
Gabriel Raymond-Dufresne	1 an	7,00 \$

**ADOPTÉE**

2002-05-96

**COMPENSATION POUR LE SERVICE DE L'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES DES IMMEUBLES À VOCATION NON-RÉSIDENTIELLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 353 pour établir une compensation pour le service de l'enlèvement, de transport et de disposition des ordures;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 dudit règlement intitulé « Mesures transitoires » prévoit un processus permettant aux propriétaires d'immeubles non résidentiels de choisir le volume et la fréquence de l'enlèvement des ordures;

CONSIDÉRANT QU'un questionnaire a été posté aux propriétaires d'immeubles non résidentiels le 15 mars 2002;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des propriétaires d'immeubles non résidentiels ont répondu au questionnaire en indiquant des modifications aux spécifications suggérées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit décider et approuver les modifications apportées aux spécifications du service de l'enlèvement, du transport et de disposition des ordures pour les immeubles non résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte les recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à confirmer la décision du conseil municipal en ce qui concerne les spécifications pour le service de l'enlèvement, de transport et de disposition des ordures des immeubles non résidentiels;

Qu'une lettre soit adressée à chaque propriétaire pour les informer des spécifications qui ont été décidées suite à cette consultation.

**ADOPTÉE**

2002-05-97

**AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRAT DE LOCATION D’ACHAT AVEC OPTION D’ACHAT DU PHOTOCOPIEUR**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2002-04-80 concernant la signature d’un contrat de location avec option d’achat d’un photocopieur;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de corriger le montant annuel de cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE cette correction n’a pas pour effet de modifier les conditions d’appel d’offres auprès des autres soumissionnaires;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D’amender le 2<sup>e</sup> paragraphe de la résolution 2002-04-80 de la façon suivante :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de crédit-bail d’une durée de 60 mois, avec option d’achat et des paiements annuels de 2135,73 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2002-05-98

**ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE POUR L’AMÉNAGEMENT D’UN LIEU D’ÉLIMINATION DE NEIGE USÉE – MANDAT À COGEMAT INC.**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la politique sur l’élimination de neige usée, la Municipalité doit obtenir un certificat d’autorisation en vertu de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement, pour l’exploitation d’un lieu d’élimination de neige;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l’Environnement exige que la Municipalité effectue une étude hydrogéologique du lieu d’élimination de neige usée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Gilles Taché & Associés inc., ingénieurs-conseils, à superviser la réalisation des travaux du lieu d’élimination de neige usée de la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cogemat inc. travaille en étroite collaboration avec la firme Gilles Taché & Associés, ingénieurs-conseils;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D’accepter l’offre de services de la firme Cogemat inc. pour réaliser ce mandat.

**ADOPTÉE**

2002-05-99

**PROLONGATION DE DÉLAI – RÉALISATION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Laurentides a adopté son schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 166-2000, le 19 mai 2000;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige de modifier le plan d'urbanisme de la municipalité de Val-Morin dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Laurentides afin de les rendre conformes aux objectifs du SAR et aux dispositions du document complémentaire du SAR;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Morin a profité de cette opportunité pour faire une révision quinquennale de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Morin a octroyé en juin 2001 un mandat au Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, pour réaliser ce projet de révision quinquennale de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE des élections ont eu lieu à l'automne 2001 et qu'un nouveau maire et de nouveaux conseillers forment depuis le nouveau conseil municipal de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 239 « Prolongation de délai » et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Val-Morin peut demander un délai pour l'adoption de ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Morin prévoit adopter les projets de règlements au mois de septembre 2002;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que la municipalité de Val-Morin demande à la ministre, conformément aux dispositions de la Loi, un délai de prolongation jusqu'au 30 novembre 2002.

**ADOPTÉE**

2002-05-100

**OFFICIALISATION DE NOMS DE VOIES DE COMMUNICATION – RUE DES PLAINES, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides demande de soumettre, pour approbation et officialisation le nom des voies de communication qui ne sont pas inscrites dans le registre de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les noms chemin des Boisés-Champêtres et rue des Plaines respectent le cadre environnant du secteur concerné dans l'identification de ces voies de communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De soumettre le nom de deux voies de communication situées sur le territoire de la municipalité de Val-Morin à la Commission de toponymie du Québec.

Que les noms choisis par le conseil municipal sont : chemin des Boisés-Champêtres et rue des Plaines.

**ADOPTÉE**

**2002-05-101**

**RENOUVELLEMENT DE BAIL DE LA PETITE GARE**

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire de la Petite Gare de Val-Morin a vendu son commerce;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a consenti à modifier le bail à intervenir entre la Municipalité et le nouveau concessionnaire représenté par la dénomination sociale 9077-0991 Québec inc.;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire, madame Diane Demers, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, à signer pour et au nom de la Municipalité, le bail tel que soumis au conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2002-05-102**

**ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU VÉSINET**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Adèle a soumis un projet d'entente pour la fourniture de service en matière de protection contre les incendies sur une partie de la rue du Vésinet;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité de Val-Morin pour la fourniture de service en matière de protection contre les incendies sur une partie de la rue du Vésinet.

Que le maire, madame Diane Demers, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2002-05-103**

**AUTORISATION POUR AMÉLIORER LE CONTRÔLE ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – MANDAT AUTOMATION R.L. INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a modifié le règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectif l'amélioration de la protection de la santé publique par la mise à niveau de 77 normes de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier ses installations dans le but de répondre aux nouvelles normes gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'un estimé des modifications à apporter a été demandé à la firme Automation R.L. inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal, monsieur Daniel Vendette;

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

D'accepter la proposition de Automation R.L. inc. pour modifier les installations de la municipalité, pour un montant n'excédant pas 8 695 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2002-05-104**

**SERVITUDE DE DRAINAGE À PARTIE DE LA RUE DES MERISIERS – MANDAT ME GINETTE MARINIER**

CONSIDÉRANT le problème important d'érosion provenant de l'eau de ruissellement des fossés latéraux des rues des Chênes, des Conifères, Trudeau et des Merisiers;

CONSIDÉRANT QU'il est important de canaliser cette eau dans le but d'éviter l'érosion des terrains situés en bordure de la rue des Merisiers;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'établir une servitude de drainage longeant la limite de propriété du terrain sur lequel l'inspecteur municipal a constaté l'érosion occasionnée par l'écoulement de l'eau en provenance des fossés latéraux des rues de ce secteur;

CONSIDÉRANT la description technique réalisée par l'arpenteur-géomètre Peter

Rado, sous le numéro 8655 de ses minutes;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De mandater madame Ginette Marinier, notaire, pour procéder à l'établissement d'une servitude en faveur de la Municipalité, tel que illustré sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Peter Rado.

Que les honoraires professionnels soient à la charge de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2002-05-105**

**DESCRIPTION TECHNIQUE ET VÉRIFICATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ POUR NON PAIEMENT DE TAXES – MANDAT PETER RADO, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut percevoir les taxes d'une propriété portant le numéro de matricule 5395-43-3087;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers juridiques de la Municipalité demandent de préciser les titres de propriété avant de soumettre le dossier au shérif pour vente en justice;

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De mandater l'arpenteur-géomètre Peter Rado pour identifier, par une description technique, la propriété portant le numéro de matricule 5395-43-3087.

Que les frais encourus soient prélevés à même le fonds général de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-05-106**

**INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ ZONE LAURENTIDES – PIERRE DELAGE**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec de la Zone Laurentides qui aura lieu à Québec, les 15, 16 et 17 mai 2002.

Que les frais d'inscription et de déplacement soient prélevés à même le fonds général de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-05-107**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE –  
CONGREGATION OF THE FOLLOWERS OF THE RABBIS OF BELZ  
TO STRENGTHEN TORAH**

CONSIDÉRANT QUE les membres de cette congrégation possèdent plusieurs propriétés sur le territoire de la municipalité de Val-Morin et ce, depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QU'au fil des années, cette communauté a implanté des activités et usages non conformes avec la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de cette communauté ont exprimé à la Municipalité leur intention de régulariser leur situation pour se conformer à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte une période transitoire pour régulariser leur situation et ainsi maintenir des relations harmonieuses avec cette congrégation;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire, madame Diane Demers, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, à signer pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente ayant pour objectif de régulariser la situation de cette congrégation avec la réglementation municipale en vigueur. Que copie de cette résolution soit transmise au dirigeant de cette congrégation et que les résidants du secteur concerné soient informés de l'intention de la Municipalité faisant l'objet de ce protocole d'entente.

**ADOPTÉE**

**2002-05-108**

**MANDAT POUR RÉALISER UNE ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET  
DE DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DUFRESNE VAL-DAVID  
/ VAL-MORIN – ENVIRAM GROUPE-CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a suggéré à la Société de protection du parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin de réaliser une étude ayant pour objectif de planifier le développement du parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin et aussi pour en évaluer l'impact économique ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé et que des demandes de soumission par invitation ont été adressées à cinq firmes spécialisées en cette matière ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des contribuables de Val-Morin de protéger et de participer à la planification de ce parc ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-David, le Centre Local de Développement des Laurentides, le conseil d'administration de Loisirs Laurentides et la Société de protection du parc régional Dufresne Val-David / Val-

Morin ont indiqué leur intérêt à financer ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Morin accepte la recommandation de la Société de protection du parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil mandate, conjointement avec la municipalité de Val-David, la firme Enviram groupe-conseil pour la réalisation de l'étude socio-économique et de développement du parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin tel que décrit dans son offre de services.

Que la contribution financière de la municipalité de Val-Morin soit établie à 5 000 \$ plus les taxes applicables au contrat à la condition que la municipalité de Val-David accepte de fournir la même contribution financière.

Que copie de la résolution soit transmise à la firme Enviram groupe-conseil, le Centre Local de Développement des Laurentides, le conseil d'administration de Loisirs Laurentides et la Société de protection du parc régional Dufresne Val-David / Val-Morin et la Municipalité de Val-David.

**ADOPTÉE**

## **INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-05-109**

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 10 MAI 2002**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 10 mai 2002.

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODES DE QUESTIONS**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-05-110**

### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De lever la session.



**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-05-86, -88, -89, -95, -97, -98, -103, -104, -105, -106 et -107.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-05-84 à 2002-05-110 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-05-84 à 2002-05-110 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 13 mai 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## SIXIÈME SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 10<sup>e</sup> jour de juin 2002, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller

Absents : Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### OUVERTURE DE LA SESSION

**2002-06-111**

#### **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2002-06-112**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2002**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 13 mai 2002 (résolution no 2002-05-84 à 2002-05-110) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-06-113**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2002**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 123 912,26 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2002 (chèques no 20871 à 20985) ainsi que le montant des salaires payés en mai 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2002-06-114**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20020604-02 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20020604-02 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2002-06-115**

### **RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - SABLE ABRASIF DE L'HIVER 2002-2003**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une résolution pour demander des soumissions par invitation pour la fourniture de 5000 tonnes métriques de sable abrasif tamisé pour les chemins d'hiver 2002-2003 aux compagnies suivantes : Thisdèle et Monette inc., Lafarge Canada inc. et Réal Vaillancourt Excavation;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mai 2002 à 15h, à la mairie;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour la fourniture de 5 000 tonnes métriques de sable abrasif tamisé pour les chemins d'hiver 2002-2003 et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Thisdèle et Monette inc., pour un montant n'excédant pas 43 150 \$, taxes et frais de transport inclus.

**ADOPTÉE**

**2002-06-116**

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION -  
SEL ABRASIF DE L'HIVER 2002-2003**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une résolution pour demander des soumissions par invitation pour la fourniture de 600 tonnes métriques de sel abrasif pour l'hiver 2002-2003 aux compagnies suivantes : Sel Cargill, Sifto Canada inc. et Mines Seleine;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 mai 2002 à 15h15, à la mairie;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour la fourniture de 600 tonnes métriques de sel abrasif pour l'hiver 2002-2003 et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Sel Cargill, au coût de 70,41 \$ la tonne métrique, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2002-06-117**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS PAR INVITATION – DEUX JEUX DE  
PALET ET DEUX SUPPORTS POUR TABLEAU DE POINTAGE**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour la construction de deux jeux de palet et de deux supports pour tableau de pointage aux compagnies suivantes : Gelco Construction inc., Construction Trival et Construction Pascal Rondeau;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juin 2002 à 15h, à la mairie;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour la construction de deux jeux de palet et de deux supports pour tableau de pointage et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gelco Construction inc., au coût de 11 732,55 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

#### **2002-06-118      AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement au montant de 132 864 \$ pour les services de la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

#### **2002-06-119      ENGAGEMENT CONTRACTUELLE – ARCHIVISTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin est assujettie à la Loi sur les archives;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de maintenir et de mettre à jour le système de classification des archives de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides offre les services d'une archiviste professionnelle certifiée pour aider les municipalités à mettre à jour leur calendrier de conservation et les documents archivés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a budgété un montant permettant l'engagement contractuel de cette archiviste;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à engager madame Nathalie Bissonnette, archiviste professionnelle certifiée, pour une période de 8 semaines, à 35 heures par semaine, au taux horaire de 22 \$.

Que la cédule de travail soit déterminée en fonction de la disponibilité du personnel de la mairie.

**ADOPTÉE**

#### **2002-06-120      CONTRAT DE LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES 2002**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit installer à la Petite gare de Val-Morin, à la plage municipale et au stationnement de la plage du lac Raymond des toilettes chimiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des prix aux trois fournisseurs suivants : Centre de location Racine, Lou-Tec Saint-Antoine et Location Expo inc.;

CONSIDÉRANT QUE Location Expo inc. a été retenu comme étant le fournisseur aux meilleurs prix;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil ratifie le contrat signé avec Location Expo Inc., selon les spécifications suivantes :

- 1) Le montant de la location d'une toilette chimique est de 62,50 \$/semaine, taxes en sus;
- 2) La location de 2 toilettes, du 7 juin 2002 au 15 octobre 2002 à la Petite gare avec 3 pompages par semaine;
- 3) La location de 1 toilette du 7 juin 2002 au 26 août 2002, à la plage municipale, avec 3 pompages par semaine;
- 4) La location de 1 toilette du 7 juin 2002 au 6 septembre 2002 au stationnement de la plage du lac Raymond avec 3 pompages par semaine;
- 5) La location de 6 toilettes pour la journée du 23 juin à la Mairie (70 \$ par toilette, pompage inclus);
- 6) La location de 2 toilettes du 19 juillet 2002 au 19 août 2002 pour le spectacle Son et Lumières avec 1 pompage par semaine (22,50 \$ par semaine, pompage inclus);
- 7) La fourniture gratuitement de 3 toilettes pour l'activité de la pêche blanche 2003 au lac Raymond les 8 et 9 février 2003.

Que la Municipalité s'engage à mentionner le nom de Location Expo Inc. comme commanditaire pour la pêche blanche 2003.

**ADOPTÉE**

**2002-06-121**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –  
PROJET DE MODIFICATION D'UN TRONÇON DE LA ROUTE 117  
SITUÉ À PROXIMITÉ DU CENTRE DE SKI BELLE-NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE des fonctionnaires du ministère des Transports ont tenu une réunion avec des représentants de la Municipalité de Val-Morin dans le but d'exposer un projet de réaménagement de la route 117, à proximité du centre de ski Belle-Neige;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'aménager une glissière de type New Jersey, avec amortisseur d'impact à chaque extrémité, du chemin des Buis jusqu'à l'entrée du centre de ski Belle-Neige, d'une longueur approximative de 900 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'aviser le ministère des Transports que la Municipalité veut remplacer la conduite d'aqueduc traversant la route 117 à partir

de la 11<sup>e</sup> Avenue vers le chemin Alverna;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir ces travaux dans les plans et devis de cet ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soumet une proposition au ministère des Transports pour éliminer les deux virées déjà planifiées;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

De demander au ministère des Transports de prévoir, dans les plans et devis, le remplacement de la conduite d'aqueduc traversant la route 117, à partir de la 11<sup>ième</sup> Avenue vers le chemin Alverna;

Que les spécifications techniques de la conduite d'aqueduc soient transmises au ministère des Transports;

Que le ministère procède à la fermeture de la 11<sup>ième</sup> Avenue en y aménageant un cul-de-sac à ses frais;

Que le ministère étudie la possibilité de construire une voie de contournement, à partir du chemin Alverna jusqu'à l'entrée du Centre de ski Belle-Neige et d'aménager à cet endroit une intersection. Cette voie de contournement permettrait d'éliminer les virées de virage à chaque extrémité du projet et probablement améliorer la sécurité routière.

**ADOPTÉE**

**2002-06-122**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES DE VAL-DAVID/VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à promouvoir les initiatives des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'une coopérative jeunesse de services propose un encadrement pour nos jeunes d'une entreprise collective afin de créer leur propre emploi;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De ratifier l'octroi d'une somme de 300 \$ à la SADC, mandataire pour la Coopérative jeunesse de services de Val-David/Val-Morin.

**ADOPTÉE**

2002-06-123

**ENGAGEMENT CONTRACTUELS LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution adoptée lors de la dernière session du conseil concernant l'engagement contractuel de moniteurs et de sauveteur;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De remplacer le nom de Marie-Ève Beaulieu par Maryse Caron, au taux horaire de 7\$;

De soustraire le nom de Caroline Corbeil;

De remplacer le nom de Cynthia Beaudoin par Louis Sarrazin, au taux horaire de 9,75 \$.

De remplacer le nom de Vincent Boutin par David Ménard, au taux horaire de 7\$.

**ADOPTÉE**

2002-06-124

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D73-020508 –  
1456 1<sup>ière</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure déposée par madame Lise Bourdon, propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à rendre conforme l'implantation d'un bâtiment principal localisé à 4.88 mètres de la limite de l'emprise de la 1<sup>ière</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur, un bâtiment principal ne peut être implanté à moins de six (6) mètres à partir de la limite de l'emprise d'une rue dans la zone concernée, soit la zone 207;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la construction du bâtiment principal en 1976, le règlement de zonage numéro 80 en vigueur à cette époque exigeait comme aujourd'hui six (6) mètres minimum pour la marge de recul;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la réglementation d'urbanisme ne peut être envisagée pour réduire en deçà de six (6) mètres la marge de recul prescrite pour ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE le terrain concerné est très accidenté;

CONSIDÉRANT QUE le choix de l'implantation dudit bâtiment principal à l'époque de la construction semble avoir été fait de manière à laisser la plus grande marge de recul possible par rapport à la 1<sup>ière</sup> avenue;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les propriétaires des immeubles voisins;



Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure à la requérante, telle que demandée et ce, sans aucune modification.

**ADOPTÉE**

**2002-06-125**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D74-020516 –  
6002, RUE MORIN**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Pol Gilbert, propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre le prolongement de deux (2) nouvelles galeries dont une à partir d'une galerie existante, les deux localisées à environ deux (2) mètres de l'emprise de la rue Lapierre (rue privée);

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur, une galerie ne peut-être implantée à moins de quatre (4) mètres de l'emprise d'une voie publique ou privée;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la réglementation d'urbanisme ne peut être envisagée pour réduire en deçà de quatre (4) mètres la marge minimum requise notamment d'une galerie;

CONSIDÉRANT QUE la largeur des galeries à construire n'excèdera pas la largeur de la galerie existante;

CONSIDÉRANT QUE la rue Lapierre ne pourrait être verbalisée étant donné les conditions physiques actuelles, l'emprise de celle-ci étant beaucoup trop étroite;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure au requérant, telle que demandée et ce, sans aucune modification.

**ADOPTÉE**

**2002-06-126**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D75-020521 –  
3888, CHEMIN DE VAL-ROYAL**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure déposée par madame Nicole Guillemette et monsieur Robert

Dufort, propriétaires de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'une remise ayant une superficie de 26.75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur, une remise ne peut excéder 22.5 mètres carrés de superficie;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la réglementation d'urbanisme ne peut être envisagée pour réduire en deçà de 22.5 mètres carrés la superficie maximale permise pour une remise;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain actuel ne permet pas l'agrandissement, à un coût raisonnable, du garage existant;

CONSIDÉRANT QUE pour préserver l'apparence esthétique de cette propriété, il est souhaitable de ne pas agrandir le garage existant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure aux requérants, telle que demandée et ce, sans aucune modification.

**ADOPTÉE**

**2002-06-127**

**CESSION DE TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ – GESTION B.Y.P. INC.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'Auberge du Val-Royal a demandé à la Municipalité de relocaliser l'abri municipal des matières recyclables qui est présentement situé sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE les casiers de Postes Canada seront remplacés par des nouveaux casiers au cours de l'été;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été soumis le 6 juin 2002 à monsieur Denis Bienvenue, président de la compagnie Gestion B.Y.P. inc. pour déplacer les casiers postaux ainsi que l'abri des matières recyclables appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Bienvenue, président de la compagnie Gestion B.Y.P.inc. a proposé une autre alternative en cédant à la Municipalité un terrain appartenant à ladite compagnie;

CONSIDÉRANT QU'il est important de réaménager le site des casiers postaux qui sont situés en bordure du chemin de Val-Royal;

CONSIDÉRANT QUE ce réaménagement a pour objectif d'améliorer la sécurité routière puisqu'il permettra aux usagers de récupérer leur courrier à l'extérieur de

l'emprise du chemin;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'accepter la proposition de monsieur Denis Bienvenue, président de la compagnie Gestion B.Y.P.inc, pour acquérir, pour la somme nominale de un dollar (1\$), une propriété portant le numéro de matricule 5093-46-6718, formée d'une partie du lot 7B et d'une partie du lot 8B, du rang 5, du canton de Morin, de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, bornée par le chemin de Val-Royal et une partie de la rue du Bougeoir.

Que les frais de notaire soient payés à même le fonds général d'administration.

Que copie de la résolution soit transmise à monsieur Denis Bienvenue, président de la compagnie Gestion B.Y.P. inc. et au propriétaire de l'Auberge du Val-Royal.

**ADOPTÉE**

**2002-06-128**

**MANDAT À ME GINETTE MARINIER POUR L'ACQUISITION D'UN  
TERRAIN APPARTENANT À LA COMPAGNIE GESTION B.Y.P. INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté la proposition de monsieur Denis Bienvenue, président de la compagnie Gestion B.Y.P. inc. concernant l'acquisition d'un terrain situé sur une partie du lot 7B et d'une partie du lot 8B, du rang 5, du canton de Morin, de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra de relocaliser les casiers postaux de Postes Canada et d'y aménager un abri pour matières recyclables;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil mandate Me Ginette Marinier, notaire, aux fins de préparer l'acte de cession à intervenir dans ledit dossier et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, l'acte à intervenir avec la compagnie Gestion B.Y.P. inc., représentée par son président monsieur Denis Bienvenue.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-06-129**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 7 JUIN 2002**

Il est proposé par martin  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 7 juin 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-06-130**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-06-113, -115, -116, -117, -118, -119, -120, -122, -123, -127 et -128.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-06-111 à 2002-06-130 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-06-111 à 2002-06-130 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 10 juin 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## **SEPTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu des sessions, mercredi le 19<sup>e</sup> jour de juin 2002 à 18h45, à laquelle session sont présents :

Pierre Fréchette, maire suppléant  
Michel Bazinet, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absente : Diane Demers, maire

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Pierre Fréchette, maire suppléant, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **AVIS DE CONVOCATION – SESSION EXTRAORDINAIRE – PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER ET APPUI AU PROJET DE PATROUILLE D'ANIMAUX DOMESTIQUES**

L'avis de convocation pour la tenue d'une session extraordinaire portant sur le programme d'amélioration du réseau routier et à l'appui au projet de patrouille d'animaux domestiques a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

De plus, l'ordre du jour a dûment été signifié par le secrétaire-trésorier à tous les membres du conseil le 14 juin 2002, à savoir :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Programme d'amélioration du réseau routier municipal – subvention dédiée au chemin du lac-La Salle, aux rues du Buisson, du Berceur, Boudrias et Vanier
3. Appui au projet de patrouille d'animaux domestiques
4. Parole aux contribuables
5. Levée de la session extraordinaire

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que l'ordre du jour de la présence session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**2002-06-132**

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL – SUBVENTION DÉDIÉE AU CHEMIN DE VAL-ROYAL,  
AUX RUES DU BUISSON, DU BERCEUR, BOUDRIAS ET VANIER**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal, le député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, octroie un montant de 25 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin accepte d'entreprendre des travaux de réfection du chemin de Val-Royal, des rues du Buisson, du Berceur, Boudrias et Vanier.

**ADOPTÉE**

**2002-06-133**

**APPUI AU PROJET DE PATROUILLE D'ANIMAUX DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de mettre sur pied un service régional de patrouille d'animaux domestiques ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'obtenir une économie d'échelle en faveur des municipalités participantes au projet de patrouille d'animaux domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE le projet regroupe les municipalités de Ste-Agathe-des-Monts, Val-David, Val-Morin, Val-des-lacs, Ste-Lucie-des-Laurentides et Lantier ou la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devrait s'autofinancer avec la vente des licences d'animaux domestiques et de ses services connexes ;

CONSIDÉRANT QUE pour la première année d'opération, une demande d'aide financière sera déposée au bureau du député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau ;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin appuie la création d'une patrouille d'animaux domestiques, tel que proposé par la municipalité de Lantier.

Que cette résolution ne soit pas considérée comme étant un engagement formel de la part de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**PAROLE AUX CONTRIBUABLES**

**2002-06-134**

**LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

de lever la session extraordinaire.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées à la résolution numéro 2002-06-132.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-06-131 à 2002-06-134 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Pierre Fréchette, maire suppléant

Je soussignée, certifie que chacune des résolutions 2002-06-131 à 2002-06-134 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa séance tenue le 19 juin 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## HUITIÈME SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 8 juillet 2002, à laquelle session sont présents :

Pierre Fréchette, maire suppléant  
Michel Bazinet, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absente : Diane Demers, maire

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Pierre Fréchette, maire suppléant, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### OUVERTURE DE LA SESSION

**2002-07-135**

#### **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2002-07-136**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 19 JUIN 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que les procès-verbaux de la session ordinaire du 10 juin 2002 (résolution numéro 2002-06-111 à 2002-06-130) et de la session extraordinaire du 19 juin 2002 (résolution numéro 2002-06-131 à 2002-06-134) soient et sont approuvés.



**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-07-137**

**APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 JUIN 2002**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 322 595,78 \$ pour la période allant du 1er au 30 juin 2002 (chèques no 20986 à 21111) ainsi que le montant des salaires payés en juin 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2002-07-138**

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport budgétaire en date du 30 juin 2002.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-07-139**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL AVEC LE CENTRE DE  
SKI BELLE-NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) de Val-Morin occupe cette année l'espace généralement utilisé par les activités du camp de jour de Val-Morin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin désire maintenir les activités du camp de jour et permettre d'accroître le nombre d'inscriptions dans le but d'augmenter la visibilité au cours de la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE le site du centre de ski Belle-Neige offre des commodités permettant de répondre aux objectifs de la Municipalité tout en maximisant l'utilisation de ses installations ;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire, madame Diane Demers, et le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, le bail avec le Centre de ski Belle-Neige.

**ADOPTÉE**

**2002-07-140**

**INSTALLATION DE DOS D'ÂNE – DOMAINE LE RELAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi des critères d'évaluation pour l'installation des dos d'âne dans les rues appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande à cet effet de la Coopérative de services et de loisirs du Domaine Le Relais;

CONSIDÉRANT QU'après évaluation de ladite demande, à partir de la grille d'évaluation, le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à installer un dos d'âne aux endroits suivants :

Le premier, sur le chemin du Relais, sur la butte après le clocher de la salle communautaire, direction vers la rivière et le second, sur le chemin de la Rive, près du 4511, chemin de la Rive.

Qu'une copie de la résolution soit transmise au président de la Coopérative de services et de loisirs du Domaine Le Relais.

**ADOPTÉE**

**2002-07-141**

**APPUI AU PROJET DE « SKATE PARK INTÉRIEUR »**

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités les jeunes demandent l'aménagement de parcs pour planches à roulettes;

CONSIDÉRANT QU'un promoteur de la région propose la construction d'un tel parc pour répondre aux besoins de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif d'offrir l'encadrement, les structures ainsi que l'ensemble des ressources humaines nécessaires à ce type d'activité;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin appuie le projet de « Skate Park intérieur » de la Corporation Gym-X-Team inc.;

Que copie de la résolution soit transmise à la Corporation Gym-X-Team inc.

**ADOPTÉE**

**2002-07-142**

**UTILISATION DE LA PLAGES MUNICIPALE – CAMP DE JOUR DE VAL-DAVID**

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs du Village de Val-David veut bénéficier d'un droit d'accès privilégié à la plage municipale de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire privilégier des ententes mutuelles favorisant les échanges de services entre les deux municipalités;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal établisse le tarif pour les usagers du camp de jour du Village de Val-David à 1\$ par enfant. Cette tarification est valide une fois par semaine et le responsable du camp de jour du Village de Val-David devra préalablement aviser la coordonnatrice du camp de jour de Val-Morin des dates auxquelles il prévoit fréquenter la plage municipale de Val-Morin.

Que copie de la résolution soit transmise au Village de Val-David.

**ADOPTÉE**

**2002-07-143**

**LAISSEZ-PASSER DE SAISON À LA PLAGES MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la plage municipale de Val-Morin est reconnue comme un attrait touristique d'usagers du parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ont déjà demandé la possibilité d'obtenir une carte saisonnière pour avoir un droit d'accès à la plage municipale de Val-Morin;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre des laissez-passer saisonniers pour toute personne non résidente à Val-Morin;

Que le tarif établi pour ce laissez-passer soit de 25\$ par saison.

**ADOPTÉE**

2002-07-144

**RÉFORME CADASTRALE – DEMANDE DE TRAITEMENT DE LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE DE VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources naturelles du Québec procède à la rénovation cadastrale d'une partie du territoire de la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le mandat numéro 2172 couvre la moitié du territoire de la municipalité de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a débuté en 2001 et devrait se terminer au plus tard en 2004;

CONSIDÉRANT QU'il serait important de compléter au plus tôt la rénovation cadastrale sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Val-Morin;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De demander au Ministre des Ressources naturelles du Québec, monsieur François Gendron, de prévoir en 2003, la planification des travaux de rénovation du cadastre pour compléter l'ensemble du territoire de la municipalité de Val-Morin;

Que copie de la résolution soit transmise au député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau, à monsieur Daniel Lapierre, arpenteur-géomètre de la Direction de la rénovation cadastrale du Ministère des Ressources naturelles et à monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre.

**ADOPTÉE**

2002-07-145

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et de leurs biens en cas de sinistre, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistres (L.R.Q.,C.P.-38.1), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C.-19), le Code municipal (L.R.Q.,C.C.-27);

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge est un organisme humanitaire possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les municipalités dans une situation d'urgence ou de sinistre et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et de ses ressources matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la division du Québec de la Croix-Rouge canadienne a une Entente avec la Direction générale de la sécurité et de la prévention et qu'il est convenu que lors d'une intervention d'urgence impliquant simultanément plusieurs municipalités, la division du Québec s'engage à discuter de l'établissement des priorités d'intervention avec la Direction générale de la sécurité et de la prévention lorsqu'elle est présente sur les lieux et ce, dans le but

d'harmoniser les services à la population des municipalités impliquées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin veut convenir d'une entente écrite avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire, madame Diane Demers, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, l'entente de services aux sinistrés telle que proposée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec.

**ADOPTÉE**

**2002-07-146**

**INSCRIPTION AU CONGRÈS 2002 DE LA FQM**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le maire, madame Diane Demers, les conseillers Michel Beauregard et Jean-Marie De Roy ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, à assister au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre prochain au Centre des congrès de Québec.

Que les frais d'inscription et de déplacements soient prélevés à même le fonds général de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-07-147**

**TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DE L'ASSIETTE DES CHEMINS – RUES BOUDRIAS, DU BERCEUR ET DU BUISSON**

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2002, les rues Boudrias, du Berceur et du Buisson ont été inondées lors de la crue printanière de la rivière du Nord;

CONSIDÉRANT QU'une pétition de plusieurs résidents de ce secteur a été déposée lors d'une session ordinaire du conseil municipal demandant une intervention de la part de la Municipalité pour rehausser les rues de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le député du comté de Bertrand a octroyé une subvention permettant la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte le rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Daniel Vendette;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport mentionne que des travaux de rechargement évalués à environ 60 voyages de 10 roues de gravier carrière 0-¾ soient épanchés

dans ce secteur, pour une valeur totalisant 8 800 \$;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le service des travaux publics à effectuer ces travaux, tels que présentés dans le rapport de l'inspecteur municipal et dont l'échéance des travaux devrait se situer à la fin du mois d'octobre 2002.

Que copie de la résolution soit transmise à monsieur Gaétan Mongrain, porte-parole des signataires de la pétition transmise au conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2002-07-148**

**TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE VANIER**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidants du secteur des rues Vanier ont déposé conjointement une lettre demandant le pavage de la rue Vanier ainsi que l'installation de dos d'âne à l'intersection des rues Vanier et Fulker;

CONSIDÉRANT QUE le député du comté de Bertrand a octroyé une subvention permettant des travaux d'amélioration du réseau routier;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De réaliser des travaux de pavage sur la rue Vanier, sur une longueur approximative de ± 185 mètres linéaires.

Que l'inspecteur municipal soit mandaté pour évaluer la demande concernant l'aménagement de dos d'âne à l'intersection de la rue Vanier.

Que le rapport concernant l'aménagement de dos d'âne soit déposé lors d'une prochaine session ordinaire du conseil.

Que copie de la résolution soit transmise à madame Chantal Blanchette et monsieur Richard Jacob demeurant au 1583, rue Vanier.

**ADOPTÉE**

**2002-07-149**

**DÉMISSION DE MONSIEUR YVON FOISY – POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Foisy a remis sa démission comme pompier volontaire du service incendie de la Municipalité de Val-Morin le 17 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE sa démission est effective à partir du 30 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Foisy a œuvré au sein du service incendie

pendant plusieurs années;  
Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Yvon Foisy comme pompier volontaire au sein du service incendie de la Municipalité de Val-Morin.

Qu'une lettre lui soit transmise pour le remercier de la qualité des services offerts au cours des années au sein de ce service.

**ADOPTÉE**

**2002-07-150**

**DÉMISSION DE MONSIEUR RAYMOND BÉLANGER – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Bélanger a remis sa démission comme membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-Morin le 18 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE sa démission est effective à partir du 17 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Bélanger a œuvré au sein du comité consultatif d'urbanisme pendant plusieurs années;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Raymond Bélanger comme membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-Morin.

Qu'une lettre lui soit transmise pour le remercier de la qualité des services offerts au cours des années au sein de ce comité.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-07-151**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 5 JUILLET 2002**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 5 juillet 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-07-152**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la  
municipalité dispose des crédits suffisants pour les  
dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-  
07-137, -139, -140, -146, -147 et -148.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature  
aux résolutions 2002-07-135 à 2002-07-152  
consignées au présent procès-verbal.

.....  
Pierre Fréchette, maire suppléant

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-07-135 à  
2002-07-152 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par  
le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session  
tenue le 8 juillet 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier



## **NEUVIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MOIRN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session extraordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu des sessions, lundi le 29<sup>e</sup> jour de juillet 2002 à 16h30, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absent : Michel Bazinet, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **AVIS DE CONVOCATION – SESSION EXTRAORDINAIRE – AVIS DE MOTION, AMENDEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 353**

L'avis de convocation pour la tenue d'une session extraordinaire portant sur l'avis de motion relatif à l'amendement du règlement numéro 353 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

De plus, l'ordre du jour a dûment été signifié par le maire à tous les membres du conseil le 25<sup>e</sup> jour de juillet 2002, à savoir :

6. Approbation de l'ordre du jour
7. Avis de motion – Amendement règlement numéro 353 intitulé « Règlement de compensation pour le service de l'enlèvement, de transport et de disposition des ordures »
8. Parole aux contribuables
9. Levée de la session

**2002-07-153**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que l'ordre du jour de la présence session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**2002-07-154**

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 353  
INTITULÉ « RÈGLEMENT DE COMPENSATION POUR LE SERVICE  
DE L'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES  
ORDURES »**

Monsieur le conseiller Michel Beauregard donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement amendant le règlement numéro 353, aux fins de modifier l'article 2 en enlevant les numéros civiques énumérés à l'item « Unité résidentielle d'arrondissement ». Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**PAROLE AUX CONTRIBUABLES**

**2002-07-155**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

de lever la session.

**ADOPTÉE**

Je donne mon assentiment et j'appose ma  
signature aux résolutions 2002-07-153 à 2002-07-  
155 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussignée, certifie que chacune des résolutions 2002-07-153  
à 2002-07-155 consignées au présent procès-verbal a été adoptée  
par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa  
session extraordinaire tenue le 29 juillet 2002.

.....  
Claudette St-Pierre,  
secrétaire de direction

## **DIXIÈME SESSION**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 12 août 2002, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

**2002-08-156**

#### **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2002-08-157**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DES 8 ET 29 JUILLET 2002**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que les procès-verbaux de la session ordinaire du 8 juillet 2002 (résolution numéro 2002-07-125 à 2002-07-152) et de la session extraordinaire du 29 juillet 2002 (résolution numéro 2002-07-153 à 2002-07-155) soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

### **2002-08-158 APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 131 440,05 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2002 (chèques numéro 21112 à 21238) ainsi que le montant des salaires payés en juillet 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **2002-08-159 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20020716-03 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20020716-03 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

### **2002-08-160 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO D76-020705 (5150, rue Morin)**

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Marc Paris, propriétaire de l'immeuble;

Considérant que la demande consiste à permettre la construction d'une piscine creusée ainsi que d'une remise dans la cour avant de cette propriété donnant sur la rue Morin;

Considérant que les articles 7.3.8 c) et 7.3.10 b) du règlement de zonage numéro 219 et amendements présentement en vigueur précisent qu'une remise ainsi qu'une piscine creusée ne peuvent être implantées que dans les cours latérales et

arrière pour la zone concernée;

Considérant qu'une modification de la réglementation d'urbanisme ne peut être envisagée étant donné les particularités d'aménagement actuel de la propriété du requérant;

Considérant que ladite propriété ne possède pas de cour arrière en rapport avec la localisation du bâtiment principal construit dans les années cinquante et que l'espace disponible dans la cour latérale est très restreint;

Considérant que la remise ainsi que la piscine creusée seront implantées à plus de quatorze (14) mètres de l'emprise de la rue Morin, soit au moins deux (2) fois la marge prescrite pour toute construction autorisée dans la cour avant selon la réglementation actuellement en vigueur;

Considérant qu'un écran de conifères existant minimisera l'impact visuel de ces implantations;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure au requérant, telle que demandée et ce, sans aucune modification.

**ADOPTÉE**

**2002-08-161**

**URBANISME – 2150, 3<sup>e</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE suite aux constatations du responsable du service de l'urbanisme, le conseil municipal reconnaît que des travaux incluant l'agrandissement du bâtiment principal, l'implantation d'une piscine (genre spa », la construction d'une terrasse en bois ainsi qu'une remise, sur l'immeuble situé au 2150, 3<sup>e</sup> Avenue, municipalité de Val-Morin et appartenant à monsieur Claude Beauregard, sont non conformes à la réglementation présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble contrevient aux règlements de régie interne numéro 218 et amendements ainsi qu'au règlement de zonage numéro 219 et amendements;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Qu'une mise en demeure soit envoyée enjoignant ce contribuable à rendre l'immeuble en tous points conforme à la réglementation municipale;

Qu'un délai de dix (10) jours soit accordé au contribuable pour effectuer tous les

travaux requis.

Si le contribuable ne respecte pas les termes de la mise en demeure, mandat est par la présente confié aux conseillers juridiques Prévost, Auclair, Fortin et d'Aoust d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure, tant en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que de la Loi sur la qualité de l'environnement.

**ADOPTÉE**

**2002-08-162**

**SIGNATAIRE - CALENDRIER DES DÉLAIS DE CONSERVATION**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, soit autorisé à signer et à transmettre, au nom de la Municipalité de Val-Morin, le calendrier de conservation ainsi que chacune de ses modifications pour approbation.

**ADOPTÉE**

**2002-08-163**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 353 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE L'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 353 pour établir une compensation pour le service de l'enlèvement, de transport et de disposition des ordures;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement précise à l'article 2 l'existence d'unités résidentielles d'arrondissement à différents endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soustraire, dans cet article, tous les numéros civiques qui apparaissent à la définition d'unité résidentielle d'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a pour but d'uniformiser l'identification de rues et secteurs désignés par cette appellation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit décider et approuver cette modification apportée au règlement numéro 353;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à amender l'article 2 du règlement numéro 353 afin de soustraire tous les numéros civiques inscrits à la définition d'unité résidentielle d'arrondissement.

De plus, le service des travaux publics devra maintenir le mode d'enlèvement des ordures dans les voies de circulation affectées par cette modification réglementaire.

**ADOPTÉE**

**2002-08-164**

**OCTROI GOUVERNEMENTAL AU THÉÂTRE DU MARAIS POUR LA PRODUCTION DE LA PIÈCE « LE SONOVORE »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 2002-02-39 pour appuyer la production d'une pièce de théâtre intitulée « Le Sonovore » et dont l'auteur est un résidant de Val-Morin, monsieur Claude Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Saint-Laurent a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de la production de cette pièce de théâtre au député du comté de Bertrand, monsieur Claude Cousineau;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juillet 2002, la vice-première ministre du Québec, madame Pauline Marois, annonçait l'octroi d'une aide financière de 2000 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Saint-Laurent a recommandé au conseil municipal de récompenser les dix comédiens de cette pièce;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte cette recommandation;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à produire des chèques aux comédiens ayant participé à la création de cette pièce, tel que recommandé par monsieur Claude Saint-Laurent.

Que le solde de la subvention soit utilisé pour payer les frais de construction du décor.

Qu'une lettre de félicitations soit adressée à chaque comédien pour leur prestation.

Que copie soit transmise à monsieur Claude Saint-Laurent.

**ADOPTÉE**

2002-08-165

**INSTALLATION D'ENSEIGNES À L'INTERSECTION DE LA RUE MORIN ET DE LA 15<sup>ième</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'installation de panneaux pour indiquer une sortie cachée et un cul-de-sac a été faite au conseil municipal lors d'une session ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée en fonction des normes du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte les recommandations de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le service des travaux publics à installer une enseigne « Danger – sortie cachée » sur la rue Morin, à proximité de l'intersection de la 17<sup>ième</sup> Avenue. Cette enseigne devra être implantée sur le côté ouest de la rue Morin pour signaler aux automobilistes l'intersection de la 15<sup>ième</sup> Avenue.

De plus, faire l'installation d'une enseigne cul-de-sac à l'intersection de la rue Morin et de la 15<sup>ième</sup> Avenue, tel que recommandé par l'inspecteur municipal.

**ADOPTÉE**

2002-08-166

**INSTALLATION DE DOS D'ÂNE – RUE VANIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi des critères d'évaluation pour l'installation des dos d'âne dans les rues appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande à cet effet de plusieurs propriétaires résidant sur les rues Vanier et Fulker;

CONSIDÉRANT QU'après évaluation de ladite demande, à partir de la grille d'évaluation, le conseil accepte en partie la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à installer un dos d'âne sur la rue Vanier, du côté sud-est de l'intersection de la rue Fulker.

De plus, le conseil demande la production d'un rapport d'évaluation dans les douze prochains mois pour juger de l'efficacité de cette mesure et aussi pour évaluer la pertinence d'installer un autre dos d'âne à l'intersection de la rue Fulker, côté nord-est.



**ADOPTÉE**

**2002-08-167**

**INSTALLATION DE DOS D'ÂNE – 11<sup>e</sup> AVENUE ET CHEMIN DES BUIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi des critères d'évaluation pour l'installation des dos d'âne dans les rues appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande à cet effet lors d'une session ordinaire du conseil par messieurs William Madgin et Jean-Marc Racicot;

CONSIDÉRANT QU'une consultation a été effectuée auprès de ces propriétaires par les employés du service des travaux publics afin de préciser leur demande;

CONSIDÉRANT QU'après évaluation de ladite demande et à partir de la grille d'évaluation, l'inspecteur municipal recommande une étude plus approfondie pour préciser les critères d'évaluation attribuables aux voies de circulation locales et collectives telles que la 11<sup>ème</sup> Avenue et le chemin des Buis;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal mandate le comité de voirie pour étudier cette question et soumettre ses recommandations lors d'une prochaine session ordinaire du conseil.

Que copie de la résolution soit transmise à messieurs William Madgin et Jean-Marc Racicot.

**ADOPTÉE**

**2002-08-168**

**INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à assister au colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec de la zone Laurentides qui aura lieu dans la municipalité de Grenville, les 12 et 13 septembre 2002.

Que les frais d'inscription et de déplacements soient prélevés à même le fonds général de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-08-169**

**CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BALLON-PANIER AU  
PARC LEGAULT**

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens a organisé un tournoi de golf au profit de l'aménagement d'équipements pour les jeunes de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi de golf a rapporté une somme de 3 000 \$ et que la Municipalité s'est engagée à ajouter un montant égal ou supérieur pour l'aménagement d'équipements sportifs en faveur des jeunes de Val-Morin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié le rapport d'évaluation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil réalise, en deux phases distinctes, l'aménagement d'un terrain de ballon-panier au parc Legault, tel que présenté dans le rapport de l'inspecteur municipal.

De plus, la réalisation de la première phase devra être complétée au plus tard le 11 octobre 2002 et le coût ne devra pas excéder le montant de 11 000 \$, taxes incluses.

La compagnie Gelco Construction inc., est mandatée pour réaliser les travaux d'enclage et d'installation des poteaux soutenant les paniers. Pour sa part, le service des travaux publics devra faire les travaux de nivelage et de préparation du terrain par l'ajout de gravier

Les travaux d'asphaltage et de finition du terrain de ballon-panier seront complétés au printemps de l'année 2003.

Que copie de la résolution soit transmise à monsieur Sylvain Poupart.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-08-170**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 9 AOÛT 2002**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 9 août 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-08-171**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-08-158, -161, -165, -166, -167, -168 et -169.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-08-156 à 2002-08-171 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-08-156 à 2002-08-171 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 12 août 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## ONZIÈME SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 9 septembre 2002, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### OUVERTURE DE LA SESSION

**2002-09-172**

#### **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2002-09-173**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2002**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 12 août 2002 (résolution no 2002-08-156 à 2002-08-171) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-09-174**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 AOÛT 2002**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 146 950,83 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 août 2002 (chèques no 21239 à 21340) ainsi que le montant des salaires payés en août 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2002-09-175**

### **APPROBATION DE L'ÉTAT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du de l'état trimestriel des revenus et dépenses .

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2002-09-176**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20020905-04 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20020905-04 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

## **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-09-177**

### **GILLES VENDETTE – DÉMISSION À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Vendette a remis sa démission comme

directeur du service incendie de la Municipalité de Val-Morin le 21 août 2002;  
CONSIDÉRANT QUE sa démission est effective à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Vendette désire continuer à œuvrer au sein du service incendie comme pompier à temps partiel;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Gilles Vendette à titre de directeur du service incendie de la Municipalité de Val-Morin.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à entreprendre les démarches nécessaires au remplacement des postes vacants au niveau des officiers du service incendie.

**ADOPTÉE**

**2002-09-178**

**YVAN DUFOUR – DÉMISSION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvan Dufour a remis sa démission au directeur général et secrétaire-trésorier le 2 septembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE sa démission est effective depuis le 8 septembre 2002;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Yvan Dufour comme employé du service des travaux publics de la Municipalité de Val-Morin;

Qu'une lettre lui soit transmise pour le remercier de la qualité des services qu'il a offert à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**2002-09-179**

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE LOCATIF POUR PERSONNES ÂGÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement ainsi que la Société d'Habitation du Québec ont élaboré un programme visant à contrer la rareté des logements locatifs;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, dans le cadre de ce programme, un volet privé qui s'adresse à des promoteurs intéressés à construire des logements locatifs destinés à des aînés autonomes et en perte légère d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE dans la région des Laurentides, il existe une possibilité de 40 logements pouvant être subventionnés et qu'un promoteur de Val-Morin est intéressé à réserver, dans le cadre de ce programme, un nombre de 16 logements

locatifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de 16 logements à Val-Morin est évalué à environ un million de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit appuyer par résolution le promoteur et aussi s'engager financièrement dans ce projet de construction pour répondre aux critères du programme intitulé « Agir pour l'habitation »;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Agir pour l'habitation » prévoit une subvention de 10 600\$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est répartie à 50% avec la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, à 35% avec la Société d'habitation du Québec et à 15% avec une contribution du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la somme investie par la Municipalité dans ce projet serait remboursée par le paiement de la taxe foncière générale, sur une période inférieure à trois années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà reçu, lors d'une session ordinaire du conseil, des demandes de plusieurs citoyens pour ce type de logements;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit, dans la zone 103, des habitations résidentielles et communautaires;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'appuyer le projet de construction de logements locatifs situé sur une partie du lot 21B, du rang 10, du canton Morin, de la paroisse cadastrale Sainte-Adèle d'Abercrombie, dont le numéro de matricule au rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides est le 5196-02-6804.

Le conseil municipal accepte de prévoir dans les prévisions budgétaires 2003 un montant de 26 000 \$ représentant 15% de la subvention totale du projet, tel que stipulé dans le cadre du programme « Agir pour l'habitation ».

Monsieur le conseiller Michel Beauregard n'a pas participé aux délibérations pour la prise de décision et s'abstient de voter sur cette résolution.

**ADOPTÉE**

**2002-09-180**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO D77-020823 –  
4088, AVENUE DES MARGUERITES**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure déposée par madame Judith Ann Everett, propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à rendre conforme l'agrandissement d'un bâtiment principal localisé à 2.33 mètres de la ligne latérale du lot;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur, un bâtiment principal ne peut être implanté à moins de trois (3) mètres de la ligne latérale d'un lot pour la zone concernée, soit la zone 406;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la réglementation d'urbanisme ne peut être envisagée pour réduire en deçà de trois (3) mètres la marge latérale prescrite pour ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE lors de la demande de permis, le requérant avait démontré à la Municipalité à partir d'un plan de localisation de sa propriété, que ladite marge latérale était respectée;

CONSIDÉRANT QUE sur ledit plan de localisation, il y avait une note qui indiquait que pour la ligne latérale concernée, cette limite devait faire l'objet d'une entente avec les propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu entente entre les parties le 24 juillet dernier et que cette entente a fait en sorte que ledit agrandissement est devenu non conforme à la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le 23 août dernier, les propriétaires voisins, madame Louissette Gariépy et monsieur Jacques Brien, ont déposé au bureau municipal une lettre confirmant qu'il ne s'opposent pas à la demande de dérogation mineure du requérant;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure à la requérante, telle que demandée et ce, sans aucune modification.

**ADOPTÉE**

**2002-09-181**

**REMPLACEMENT DE LA MACHINE À AFFRANCHIR –  
PITNEY BOWES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remplacer la machine à affranchir puisque Postes Canada a modifié le mode de paiement pour les envois postaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions a été demandée à deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des caractéristiques techniques a été effectuée par madame Geneviève St-Amour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte les recommandations de



madame Geneviève St-Amour;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'octroyer un contrat de location à la compagnie Pitney Bowes pour un système postal E212. Cette location inclut une machine postale, une balance et un contrat de services, pour un montant mensuel de 34,95 \$. Les frais d'installation sont de 159 \$. Les montants prévus au contrat excluent les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

#### **INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-09-182**

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 6 SEPTEMBRE 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 6 septembre 2002.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODES DE QUESTIONS**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-09-183**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-09-174, -179 et -181.

.....

Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature  
aux résolutions 2002-09-172 à 2002-09-183  
consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-09-172 à  
2002-09-183 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par  
le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session  
tenue le 9 septembre 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## **DOUZIÈME SESSION**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, mardi le 15 octobre 2002, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absent : Michel Beauregard, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

**2002-10-184**

#### **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2002-10-185**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2002**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 9 septembre 2002 (résolution numéro 2002-09-172 à 2002-09-183) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-10-186**

### **APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2002**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 304 764,66 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2002 (chèques numéro 21341 à 21456) ainsi que le montant des salaires payés en septembre 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

## **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2002-10-187**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE NUMÉRO 20021008-05 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20021008-05 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

## **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2002-10-188**

#### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME**

Monsieur le conseiller Martin Rajotte donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement du plan d'urbanisme. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**2002-10-189**

#### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS EN MATIÈRE D'URBANISME**

Monsieur le conseiller Martin Rajotte donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement sur les permis et certificats en matière d'urbanisme. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**2002-10-190**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

Monsieur le conseiller Martin Rajotte donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement de lotissement. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**2002-10-191**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

Monsieur le conseiller Martin Rajotte donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement de construction. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**2002-10-192**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Monsieur le conseiller Martin Rajotte donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement de zonage. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**2002-10-193**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur le conseiller Martin Rajotte donne avis de motion qu'à une session subséquente, il déposera un projet de règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-10-194**

**PROTOCOLE D'ENTENTE – COMPOSTAGE DE FEUILLES**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, un protocole d'entente concernant le compostage des feuilles avec la firme GSI Environnement et à défrayer les coût inhérents à ce projet.

**ADOPTÉE**

**2002-10-195**

**PRESCRIPTION DE TAXES – 1999 ET ANTÉRIEURES**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller

appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise la prescription des taxes pour les années 1999 et antérieures, relativement aux immeubles suivants :

4894-15-1507	1999	269,39 \$
4993-52-0297	1999	1,12 \$
4996-41-6493	1999	45,71 \$
5093-25-4187	1999	1,12 \$
5093-25-7548	1999	1,12 \$
5096-37-1873	1999	69,07 \$
5096-46-8758	1999	16,73 \$
5096-65-5663	1999	13,38 \$
5096-75-1895	1999	178,40 \$
5097-85-9036	1999	7,79 \$
5097-95-0750	1999	162,33 \$
5097-95-9629	1999	111,44 \$
5195-88-5038	1999	4,46 \$
5197-06-8804	1999	42,37 \$
5396-34-3447	1999	81,39 \$
5496-06-8628	1999	<u>20,07 \$</u>
	<b>Total :</b>	<b>1 030,29 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2002-10-196**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO D78-020913**  
(1774, 4<sup>ième</sup> Avenue)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Claude Paradis, propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre la construction d'un garage isolé localisé à environ cinq (5) mètres de la limite de l'emprise de la 4<sup>ième</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation d'urbanisme présentement en vigueur, un garage isolé ne peut-être implanté à moins de six (6) mètres de la limite de l'emprise d'un chemin public ou privé;

CONSIDÉRANT QU'une modification de la réglementation d'urbanisme ne peut être envisagée pour réduire en deçà de six (6) mètres la marge de recul prescrite pour ladite zone, soit la zone 302;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal de ladite propriété est localisé à 5.58 mètres de l'emprise de la 4<sup>ième</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Vincent, propriétaire de l'immeuble voisin, soit le 1752, 4<sup>ième</sup> Avenue, a remis à monsieur Paradis une lettre confirmant qu'elle ne s'oppose pas à ladite demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, pour les

propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en octroyant la dérogation mineure au requérant, telle que demandée et ce, sans aucune modification.

**ADOPTÉE**

**2002-10-197**

**NOMINATION DES OFFICIERS DU SERVICE INCENDIE DE  
LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les postes de directeur et d'assistant directeur du service incendie sont vacants;

CONSIDÉRANT QUE le sondage effectué auprès des pompiers a été réalisé pour connaître leur opinion sur l'état major de ce service;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu à l'unanimité par les pompiers de restructurer complètement l'état major du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte cette proposition;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

D'abolir tous les postes d'officiers et de les remplacer de la façon suivante :

Directeur : Claude Viau  
Assistant directeur : Gaétan Desroches  
Capitaine : Laurent Querrach  
Capitaine : Stéphane Lafrance

Qu'une période de probation de un (1) an à compter de la date de la présente résolution est requise avant d'officialiser ces nominations;

Qu'un rapport d'évaluation, après cette période, devra être soumis au conseil municipal pour recommandations;

Que le conseil accepte les termes de la convention de travail établie pour la période allant du 15 octobre 2002 au 31 décembre 2003, entre la Municipalité de Val-Morin et monsieur Claude Viau, à titre de directeur du service incendie.

**ADOPTÉE**

2002-10-198

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA VILLE DE MONT-TREMBLANT – FINALE DES JEUX DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a l'intention de présenter sa candidature en tant qu'hôte de la 41<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec, à l'été 2005;

CONSIDÉRANT QUE la tenue des Jeux du Québec dans la région de Mont-Tremblant et sur le territoire de la MRC des Laurentides est une occasion unique pour la communauté de se mobiliser autour d'un projet commun, de se concerter dans sa réalisation et de s'affirmer en tant que collectivité régionale par la qualité de ses ressources humaines et sa grande capacité d'organiser des Jeux du Québec de première qualité;

CONSIDÉRANT QUE les retombées d'un tel événement auront un impact non seulement sur la communauté d'affaires, mais sur l'ensemble de la communauté des Laurentides et particulièrement chez nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a la volonté d'appuyer cette candidature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin s'engage à supporter la démarche de mise en candidature de la Ville de Mont-Tremblant pour l'obtention de la 41<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Été 2005;

Que la Municipalité de Val-Morin participera activement dans le recrutement de bénévoles et de partenaires pour l'exploitation des Jeux selon les besoins du Comité Organisateur;

Que la Municipalité de Val-Morin s'engage à collaborer en tant que partenaire dans la diffusion de l'information et dans l'organisation, le cas échéant, d'activités de levée de Fonds en collaboration avec le Comité Organisateur.

**ADOPTÉE**

2002-10-199

**RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET PÉRICLÈS**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'accès et de communications interdisciplinaires « CACI » de Val-Morin offre aux contribuables de Val-Morin et de la région, un accès à l'Internet et aussi dispense de la formation en collaboration avec le CEGEP de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE le CACI de Val-Morin maintient et développe ses activités en proposant un échange de services avec des travailleurs autonomes de la région;



CONSIDÉRANT QUE le CACI de Val-Morin a soumis au conseil municipal le projet Périclès ayant pour objectif d'accroître la communication entre les citoyens et les élus de Val-Morin notamment par la réalisation d'un forum de discussions sur Internet;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Périclès, les contribuables de Val-Morin pourront accéder plus rapidement à l'Internet et ainsi bénéficier d'un outil de services intégrés au site WEB de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Périclès a été présenté au Ministère de la Culture et des Communications et qu'une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information suite à une discussion entre le président du CACI et les responsables du FAI;

CONSIDÉRANT QUE la direction des ressources humaines du Canada s'est montrée intéressée à participer, à partir du mois de janvier 2003, par le biais du programme d'aide à la jeunesse en subventionnant une équipe de huit à douze jeunes pour une période minimale de six (6) mois affectés au développement du projet Périclès;

CONSIDÉRANT QUE le projet Périclès suscite l'intérêt de plusieurs partenaires gouvernementaux puisqu'il demeure un projet exportable vers d'autres municipalités comparables à notre municipalité et qu'on entrevoit aussi la possibilité de partenariats avec le secteur privé;

CONSIDÉRANT QUE le projet Périclès proposera une meilleure communication avec les municipalités de la région et aussi à travers le monde;

CONSIDÉRANT QUE la Chaire en intelligence collective de l'Université d'Ottawa propose un nouveau champ de recherche et que son directeur, Pierre Lévy, s'est dit intéressé à accompagner la réalisation du projet Périclès et qu'une thèse de doctorat sera faite autour de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Périclès aura une incidence positive sur le développement économique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Morin pourra bénéficier d'une plus grande visibilité par la production d'un film sur le projet Périclès ;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin soutienne toutes les initiatives permettant la réalisation du projet Périclès, tel que présenté par le président du CACI de Val-Morin, monsieur Claude Demers.

**ADOPTÉE**

**2002-10-200**

**REQUÊTE À LA COUR SUPÉRIEURE – IMMEUBLES SITUÉS AU 6812-6814, RUE DU RÊVE ET AU 781, 15<sup>ième</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE les immeubles situés au 6812-6814 rue du Rêve et au 781, 15<sup>ième</sup> Avenue suscitent depuis plusieurs années une controverse au niveau de l'usage et sont non conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs mois de négociations avec les propriétaires de ces immeubles, la Municipalité n'a pu obtenir un accord pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a soumis aux propriétaires un protocole d'entente pour prévoir une période transitoire afin de régulariser l'usage non conforme des dits immeubles à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ces immeubles ont refusé la signature de ce protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QU'une inspection effectuée le 8 octobre 2002 par le responsable du service de l'urbanisme permet de conclure que ces immeubles sont utilisés à des fins d'enseignement et/ou de culte;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De mandater l'étude Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour entreprendre des procédures judiciaires devant la Cour Supérieure, dans le but de faire respecter la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2002-10-201**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'OMH DE VAL-MORIN SELON LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2002**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin doit contribuer financièrement au déficit de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accorde une aide financière de 2 984 \$, ladite somme représentant 10% du déficit prévu pour l'exercice financier 2002 de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin.

**ADOPTÉE**

**2002-10-202**

**APPEL D'OFFRES PAR INVITATION –  
CONSEILLERS EN ASSURANCES GÉNÉRALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son contrat d'assurances générales qui prend échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2003;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'obtenir les services d'un conseiller en assurances générales pour préparer un devis, faire les appels d'offres et évaluer les soumissions qui seront déposées par les compagnies d'assurances;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à demander des offres de services aux firmes Robert Montmarquette et Associés inc. et à Gestarisque qui sont tous deux des conseillers en assurances générales.

Que l'offre de services doit contenir une proposition globale comprenant un prix forfaitaire pour la préparation du devis de la police d'assurances, l'analyse des offres de services des compagnies d'assurances et des courtiers et finalement, une proposition de service de conseillers lors de réclamations de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-10-203**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 11 OCTOBRE 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 11 octobre 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-10-204**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-10-186, -194, -197, -199, -200, -201 et -202.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-10-184 à 2002-10-204 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-10-184 à 2002-10-204 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 15 octobre 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## **TREIZIÈME SESSION**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 11 novembre 2002, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Absent : Pierre Fréchette, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

**2002-11-205**

#### **LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2002-11-206**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 15 octobre 2002 (résolution no 2002-10-184 à 2002-10-204) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-11-207**

**APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 OCTOBRE 2002**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 139 868,27 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2002 (chèques no 21457 à 21564) ainsi que le montant des salaires payés en octobre 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**2002-11-208**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION NUMÉRO 20021021-06  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal numéro 20021021-06 du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2002-11-209**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – CONSEILLERS  
EN ASSURANCES GÉNÉRALES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé le directeur général à demander des offres de service aux firmes Robert Montmarquette et associés inc. et à Gestarisque qui sont tous deux des conseillers en assurances générales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire octroyer le contrat au plus bas prix forfaitaire soumis par l'une des firmes;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De mandater la firme Robert Montmarquette et associés inc. pour la préparation du devis de la police d'assurances, l'analyse des offres de service des compagnies d'assurances et des courtiers et finalement d'agir comme conseiller lors de règlement de sinistres.

Que le directeur général soit autorisé à payer un montant forfaitaire de 800\$, taxes en sus, pour une période de douze (12) mois suivant l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2002-11-210**

**AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES PUBLIC – ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise la firme Robert Montmarquette et associés inc. à demander des soumissions par voie d'invitation à des assureurs.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2002-11-211**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 354**

ATTENDU QUE la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil d'une Municipalité peut par règlement constituer un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été adopté lors de la session régulière du 15 octobre 2002;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil adopte le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 354.

**ADOPTÉE**

**2002-11-212**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT TAXATION 2003**

Monsieur le conseiller Michel Beauregard donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il déposera un projet de règlement pour déterminer les taux de taxes foncières ainsi que les taux de compensation pour les services, le taux d'intérêts ainsi que les modes de paiement pour l'exercice financier 2003. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l'article 445, 2<sup>e</sup> alinéa du Code municipal.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-11-213**

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du rapport du maire sur la situation financière.

**ADOPTÉE**

**2002-11-214**

### **CONVOCATION SÉANCE SPÉCIALE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2003**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil convoque une séance spéciale pour adopter les prévisions budgétaires 2003, le règlement fixant les taux de taxes foncières, générales et spéciales pour l'année 2003 ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2003-2004 et 2005 et que ladite séance se tiendra le 9 décembre 2002 à 20h30.

**ADOPTÉE**

**2002-11-215**

### **DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

**2002-11-216**

### **FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS – AFA DE VAL-MORIN**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil accorde une aide financière supplémentaire de 100\$ à l'Association des Femmes Actives de Val-Morin pour la Fête de Noël pour les enfants., ladite Fête devant avoir lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2002.



**ADOPTÉE**

**2002-11-217**

**ENTRETIEN PATINOIRES – ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil accorde le contrat d'entretien et de surveillance des patinoires du parc Legault pour la saison 2002-2003 à monsieur Alain Bélair, pour un montant forfaitaire de 4 600 \$ et que monsieur Pierre Delage, en sa qualité de directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer l'entente à intervenir entre les parties.

**ADOPTÉE**

**2002-11-218**

**TRANSPORT ADAPTÉ DES LAURENTIDES – ENTENTE 2003**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son protocole d'entente avec le Transport adapté des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente prévoit les modalités de financement et de fonctionnement des municipalités participantes;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-Morin et le Transport Adapté des Laurentides inc.

**ADOPTÉE**

**2002-11-219**

**TRANSPORT ADAPTÉ DES LAURENTIDES –  
REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin contribuera au Transport adapté des Laurentides pour l'année financière 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un conseiller municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Transport adapté des Laurentides;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil délègue comme conseiller municipal, monsieur Michel Beauregard, pour faire partie du conseil d'administration du Transport adapté des Laurentides ainsi que monsieur Jean-Marie De Roy comme conseiller municipal suppléant.

**ADOPTÉE**

2002-11-220

**DÉMISSION DE MONSIEUR NORMAND VENDETTE – POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Normand Vendette a remis sa démission comme pompier à temps partiel du service incendie de la Municipalité de Val-Morin le 22 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QUE sa démission est effective à partir de cette date;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'accepter la démission de monsieur Normand Vendette comme pompier à temps partiel au sein du service incendie de la Municipalité de Val-Morin.

Qu'une lettre lui soit transmise pour le remercier de la qualité des services offerts au cours des dernières années au sein de ce service.

**ADOPTÉE**

2002-11-221

**PROLONGATION DE DÉLAI – RÉALISATION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2002-05-99 concernant une demande de prolongation de délai pour la réalisation du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal ne peuvent rencontrer l'échéancier fixé au 30 novembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite réaliser des assemblées de consultation au cours de l'hiver 2003;

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin demande à la Ministre, conformément aux dispositions de la Loi, un délai supplémentaire jusqu'au 30 avril 2003.

**ADOPTÉE**

2002-11-222

**RECOMMANDATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU PARC DUFRESNE – CENTRE DE SKI FAR HILLS**

CONSIDÉRANT QUE la Société de protection du parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin réalise une étude ayant pour objectif de planifier le

développement du parc et évaluer son impact économique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des contribuables de Val-Morin de participer à la planification de ce parc;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski Far Hills a développé et entretenu un réseau de pistes de ski de fond depuis 1970;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski Far Hills demeure un partenaire important dans la mise en valeur de ce parc;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil recommande à la Société pour la protection et la conservation du parc Dufresne Val-David/Val-Morin de prévoir dans les limites de ce parc, tous les actifs du Centre de ski Far Hills situés à l'ouest du chemin du Lac-La Salle.

Que le Centre de ski Far Hills demeure l'unique opérateur commercial à l'intérieur du secteur Val-Morin, tant et aussi longtemps que les actifs situés à l'intérieur du périmètre du parc appartenant au Centre de ski Far Hills ne seront pas vendus au parc régional, tel que présenté dans l'étude.

Que copie de la résolution soit transmise à la Société pour la protection et la conservation du parc Dufresne Val-David/Val-Morin et au Village de Val-David.

**ADOPTÉE**

**2002-11-223**

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR INTÉGRER AU PARC DUFRESNE UN TERRAIN APPARTENANT AU MINISTÈRE ÉNERGIE ET RESSOURCES – PARTIE DU LOT 10, RANG X, CANTON WEXFORD**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides devrait gérer les terrains appartenant au ministère Énergie et Ressources;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin désire appuyer la demande de la Société de protection et de conservation du parc Dufresne Val-David/Val-Morin en ce qui concerne une partie du lot 10, du rang X, du canton de Wexford;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin désire intégrer une forme de développement mettant en valeur les caractéristiques de cet espace à des fins récréatives;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

De recommander à la MRC des Laurentides d'attribuer une vocation récréative d'une partie du lot 10, du rang X, du canton de Wexford, appartenant au ministère Énergie et Ressources.

Que la MRC des Laurentides cède la gestion de ce terrain à la Société de protection et de conservation du parc Dufresne Val-David/Val-Morin si elle décide de déléguer sa gestion.

**ADOPTÉE**

**2002-11-224**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PARC INTÉRIEUR DE PLANCHES À ROULETTES À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS – CORPORATION GYM-X-TEAM**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a déjà appuyé, par résolution, la création d'un parc intérieur pour planches à roulettes dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin participera avec la Ville de Sainte-Agathe à des activités permettant de financer le solde du loyer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts propose une répartition du coût de location de local permettant la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts paiera un montant de 8 000\$ sur un total de 20 000\$ pour le loyer permettant la création d'un parc intérieur de planches à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif d'offrir un encadrement, les structures ainsi que l'ensemble des ressources humaines nécessaires à ce type d'activité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs de la future politique jeunesse de la Municipalité de Val-Morin;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin accepte de payer un montant de 2 000 \$, à partir de l'exercice financier 2003, pour défrayer le coût de location du local permettant à la Corporation Gym-X-Team inc. de réaliser un projet de parc intérieur pour planches à roulettes;

Que copie de la résolution soit transmise à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à la Corporation Gym-X-Team inc.

**ADOPTÉE**

**2002-11-225**

**AUTORISATION POUR CRÉDITER CERTAINS MONTANTS À LA CORPORATION DU THÉÂTRE DU MARAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du théâtre du Marais a signé un bail avec la Municipalité, dans lequel il est prévu le paiement d'un loyer et de l'électricité;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil d'administration a été mis sur pied pour relancer les activités du théâtre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire renouveler cette entente avec la Corporation du théâtre du Marais de Val-Morin dans le but de promouvoir leurs activités;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'autoriser le directeur général à créditer le loyer de l'année 2002 ainsi que le paiement de factures d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 jusqu'au 31 décembre 2002.

**ADOPTÉE**

**2002-11-226**

**AUTORISATION POUR SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE –  
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair, a autorisé la Municipalité de Val-Morin à participer au programme *Logement abordable Québec – Volet privé*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit signer un protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec pour réaliser le projet de construction d'un édifice de 16 unités de logements locatifs pour personnes âgées;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-Morin, le protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec, concernant le programme *Logement abordable Québec – Volet privé*;

Que copie de la résolution soit jointe audit protocole d'entente et transmise au promoteur du projet.

Monsieur le conseiller Michel Beauregard n'a pas participé aux délibérations pour la prise de décision et s'abstient de voter sur cette résolution.

**ADOPTÉE**

**2002-11-227**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE –  
INTERSECTION DE LA RUE TRUDEAU ET DE LA 11<sup>ième</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer au code de la sécurité routière lors de l'installation de nouveaux panneaux de signalisation sur la voie

publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte les recommandations de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 99-07-162 pour identifier une liste des panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'amender cette liste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à placer et à maintenir en place deux panneaux d'arrêt conformes au *Règlement sur la signalisation routière* (L.R.Q., c. C-24.1, a. 289) aux endroits indiqués à l'annexe « A » de la présente résolution, laquelle en fait partie intégrante.

« ANNEXE A »

#### **PANNEAUX D'ARRÊT**

<b>SECTEUR</b>	<b>ENSEIGNE #</b>	<b>PANNEAU INSTALLÉ SUR :</b>	<b>À L'INTERSECTION DE :</b>
#6	6.38	11 <sup>ième</sup> Avenue (côté est et ouest)	rue Trudeau

De plus, que le panneau d'arrêt actuellement installé sur la rue Trudeau, à l'intersection de la 11<sup>ième</sup> Avenue (#6.28), soit remplacé par un panneau de « Céder le passage ».

Que l'installation de ces panneaux sera faite sur une base expérimentale pour un hiver et par la suite, le conseil aura à décider s'il maintient cette nouvelle signalisation.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Michel Ducharme et madame Chantale Beaupré.

**ADOPTÉE**

**2002-11-228**

#### **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE RESTREINTE – COGEMAT INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2002-05-98 concernant une étude hydrogéologique pour l'aménagement d'un lieu d'élimination de neige usée et octroyant un mandat à Cogemat inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reconsidéré le lieu d'élimination de neige usée dans le but de protéger la source d'alimentation en eau du réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cogemat inc. a soumis une offre de services permettant de réaliser ce mandat;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

D'accepter l'offre de services de la firme Cogemat inc. pour la réalisation d'une étude hydrogéologique restreinte du lieu d'élimination de neige usée sur le terrain du garage municipal de la 8<sup>ième</sup> Avenue, pour un montant forfaitaire de 5 580 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2002-11-229**

**DÉSISTEMENT À LA COUR MUNICIPALE DE SAINTE-ADÈLE ET ADHÉSION À LA COUR MUNICIPALE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a conclu une entente concernant la délégation de compétence de la cour municipale avec la Ville de Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin est située à l'intérieur de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, transige par la MRC des Laurentides qui transmet par la suite le dossier à la cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE cette situation occasionne des frais administratifs supplémentaires pour gérer les constats d'infraction;

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De signifier l'intention de la Municipalité de Val-Morin à la Ville de Sainte-Adèle de se prévaloir de l'article 7 de l'entente pour entreprendre les procédures afin de se retirer de la cour municipale de Sainte-Adèle.

Que lors de la session ordinaire du conseil du 9 décembre 2002, un avis de motion sera adopté pour entreprendre la procédure, tel qu'indiqué dans l'entente.

Que copie de la résolution soit transmise à la Ville de Sainte-Adèle, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et au Ministre de la Justice pour approbation.

Que copie soit également transmise à la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**2002-11-230**

**LAC LASALLE – RESTRICTION À LA CONDUITE  
DES EMBARCATIIONS À PROPULSION MÉCANIQUE**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que la Municipalité de Val-Morin s'adresse au Ministre des Affaires municipales, afin qu'il demande au Ministre des Transports du Canada que le Règlement sur les restrictions à la conduite des embarcations soit modifié afin que soit appliqué au lac Lasalle, situé dans le dixième rang du canton de Wexford, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, dans les limites de la municipalité de Val-Morin (voir carte annexée), la restriction suivante :

- interdiction des embarcations à propulsion mécanique, sauf les embarcations propulsées par un moteur électrique alimenté par une batterie.

De plus, que la Municipalité de Val-Morin s'adresse au Ministre des Affaires municipales afin qu'il demande au Ministre des Transports du Canada de nommer agents de la paix, aux fins du Règlement sur les restrictions à la conduite des embarcations, l'inspecteur municipal, le contremaître et le responsable du service de l'urbanisme de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-11-231**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 8 NOVEMBRE 2002**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller  
appuyé par Michel Beaugard, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 8 novembre 2002.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2002-11-232**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beaugard, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

De lever la session.



**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-11-207, -209, -216, -217, -218, -219, -224, -225, -226, -227 et -228.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-11-205 à 2002-11-232 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-11-205 à 2002-11-232 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 11 novembre 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## QUATORZIÈME SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session ordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu et à l'heure des sessions, lundi le 9 décembre 2002, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### OUVERTURE DE LA SESSION

**2002-12-233**

#### LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

que l'ordre du jour de la présente session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**2002-12-234**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2002

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 11 novembre 2002 (résolution numéro 2002-11-205 à 2002-11-232) soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES RAPPORTS AU CONSEIL**

**2002-12-235**

**APPROBATION LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2002**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que la liste des déboursés au montant de 95 349,32 \$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2002 (chèques no 21566 à 21651) ainsi que le montant des salaires payés en novembre 2002, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2002-12-236**

**APPROBATION DE L'ÉTAT TRIMESTRIEL DES REVENUS  
ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de l'état trimestriel des revenus et dépenses de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

**2002-12-237**

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE  
VAL-MORIN**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat d'entretien des locaux de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 novembre 2002 à 15h00;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres de services;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt du certificat d'ouverture des soumissions pour le contrat d'entretien des locaux de la Municipalité de Val-Morin et accorde le contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, soit madame Claudette Paradis et monsieur Émile Legault, pour un montant forfaitaire annuel de 9 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, lequel sera payable en douze (12) versements mensuels égaux de 750 \$.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

**2002-12-238**

**ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 356 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné à la séance du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement aura lieu le 17 janvier 2003 à 19h, à la Mairie de Val-Morin ;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 356 intitulé « Règlement de plan d'urbanisme ».

**ADOPTÉE**

**2002-12-239**

**ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 357 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS EN MATIÈRE  
D'URBANISME »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant les permis et certificats en matière d'urbanisme;

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné à la séance du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement aura lieu le 17 janvier 2003 à 19h15, à la Mairie de Val-Morin ;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 357 intitulé « Règlement sur les permis et certificats en matière d'urbanisme ».

**ADOPTÉE**

**2002-12-240**

**ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 358 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant le lotissement;

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné à la séance du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement aura lieu le 17 janvier 2003 à 19h30, à la Mairie de Val-Morin ;  
Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 358 intitulé « Règlement de lotissement ».

**ADOPTÉE**

**2002-12-241**

**ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 359 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant la construction;

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné à la séance du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement aura lieu le 17 janvier 2003 à 19h45, à la Mairie de Val-Morin ;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 359 intitulé « Règlement de construction ».

**ADOPTÉE**

**2002-12-242**

**ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 360 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant le zonage;

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné à la séance du 15 octobre 2002;

ATTENDU QU'une assemblée publique aux fins de consultation du projet de règlement aura lieu le 17 janvier 2003 à 20h, à la Mairie de Val-Morin ;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 360 intitulé « Règlement de zonage ».

**ADOPTÉE**

**2002-12-243**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D’UN PROGRAMME DE LOGEMENTS ABORDABLES**

Monsieur le conseiller Martin Rajotte donne avis de motion qu’à une session subséquente, il déposera un projet de règlement concernant la mise en œuvre d’un programme de logements abordables, conformément au décret gouvernemental portant le numéro 148-2002. Que le règlement soit dispensé de la lecture lors de son adoption, conformément à l’article 435, 2<sup>e</sup> alinéa, du code municipal.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**

**2002-12-244**

**CONVENTION DE TRAVAIL 2003 – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte les termes de la convention de travail établie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003, entre la Municipalité de Val-Morin et monsieur Pierre Delage, directeur général et secrétaire-trésorier. Ladite convention régit les clauses générales, spéciales et l’annexe salariale.

De plus, madame Diane Demers en sa qualité de maire, est autorisée à signer, au nom de la Municipalité, ladite convention de travail.

**ADOPTÉE**

**2002-12-245**

**MAIRE SUPPLÉANT 2003**

Il est proposé par Martin Rajotte, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme les conseillers suivants comme maire suppléant pour l’année 2003 :

Janvier, février et mars :	Michel Beauregard
Avril et mai :	Jean-Marie De Roy
Juin et septembre :	Martin Rajotte
Juillet et août :	Pierre Fréchette
Octobre, novembre et décembre :	Michel Daniel

**ADOPTÉE**

**2002-12-246**

**ENTRETIEN HIVERNAL – PISTE GILLES-LEROUX**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-Morin et S.M.S. Mont-Tremblant, pour l'entretien de la « Piste Gilles-Leroux ». Le conseil autorise une dépense de 2 080 \$, taxes incluses, ledit montant représentant les frais d'entretien pour la saison hivernale 2002-2003.

**ADOPTÉE**

**2002-12-247**

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003 –  
OMH DE VAL-MORIN**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Michel Beauregard, conseiller

et résolu

Que le conseil approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Val-Morin pour l'année 2003 et accorde une aide financière de 3 104 \$, représentant 10% du déficit prévu pour ledit exercice financier.

**ADOPTÉE**

**2002-12-248**

**INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – CHEMIN BEAULNE**

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique pour l'installation de nouveaux luminaires sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil demande à Hydro-Québec d'installer un luminaire de rue à vapeur de sodium haute pression, lampe 100 watts, balast 31 watts, lumen 8,500, sur le poteau numéro S5R1W (#69), chemin Beaulne.

**ADOPTÉE**

**2002-12-249**

**INSTALLATION D'UN LUMINAIRE – RUE ALBERT-LOCAS**

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique pour l'installation de nouveaux luminaires sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller

appuyé par Michel Beauregard, conseiller  
et résolu

Que le conseil demande à Hydro-Québec d'installer un luminaire de rue à vapeur de sodium haute pression, lampe 100 watts, balast 31 watts, lumen 8,500, sur la rue Albert-Locas, plus spécifiquement sur le poteau situé dans l'espace de virage de l'ancienne rue Anderson.

**ADOPTÉE**

**2002-12-250**

**RENALD LEGAULT – ENGAGEMENT EMPLOYÉ RÉGULIER –  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2002-04-76 intitulée « Engagement contractuels – travaux publics, chauffeur-journalier, journalier »;

ATTENDU QUE l'engagement de monsieur Renald Legault s'inscrivait dans le cadre du programme de réinsertion à l'emploi;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du contremaître municipal;

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil ratifie l'engagement de monsieur Renald Legault, à titre de journalier pour le service des travaux publics, au taux horaire de 13,16 \$, avec une période de probation de six (6) mois à partir de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2002-12-251**

**ADHÉSION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES  
EN SANTÉ**

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Morin s'est engagée à promouvoir avec équité, dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les décisions prises par la municipalité de Val-Morin en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Val-Morin peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;



CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Municipalité de Val-Morin désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Morin veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la municipalité de Val-Morin assume le leadership d'une municipalité en santé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-Morin :

- 1- Adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités.
- 2- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.
- 3- Forme un comité de travail composé de représentants de la Municipalité et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche.
- 4- Mette en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.
- 5- Nomme le conseiller Martin Rajotte et le directeur général Pierre Delage pour la représenter au sein de ce comité de travail.
- 6- Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

**ADOPTÉE**

**2002-12-252**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – MANDAT MEMBRES**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller appuyé par Michel Bazinet, conseiller

et résolu

Que le conseil mandate messieurs les conseillers Michel Beauregard, Jean-Marie De Roy et Michel Daniel comme membres de l'Office municipal d'Habitation de Val-Morin pour l'année 2003.

**ADOPTÉE**

2002-12-253

**C.R.B.P. DES LAURENTIDES INC.–REPRÉSENTANT MUNICIPAL 2003**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme monsieur Pierre Fréchette, en sa qualité de conseiller municipal, comme représentant au sein du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. pour l'année 2003.

**ADOPTÉE**

2002-12-254

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - SUBVENTION DÉDIÉE AU CHEMIN DE VAL-ROYAL, AUX RUES DU BUISSON, DU BERCEUR, BOUDRIAS ET VANIER – APPROBATION DES DÉPENSES**

Il est proposé par Michel Bazinet, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉE**

2002-12-255

**RENOUVELLEMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PLATE-FORME ÉLÉVATRICE**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler le contrat d'entretien de la plate-forme élévatrice avec la compagnie Ascenseur Alex inc., pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003.

**ADOPTÉE**

2002-12-256

**CONVENTION DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin doit se conformer à la Loi

sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer que chacun des éléments du programme d'équité salariale, ainsi que l'application de ces éléments, soient exempts de discrimination fondée sur le sexe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi la méthode du questionnaire structuré, tel que proposé par MCE Conseils, consultants en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a permis d'établir une pondération permettant d'évaluer toutes les catégories d'emplois et que des ajustements s'avèrent nécessaires pour répondre à la Loi sur l'équité salariale;

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

De corriger les annexes de la convention de travail des employés municipaux, conformément à l'échelle salariale établie pour les années 2003 et 2004.

Que le personnel féminin désigné dans l'étude sur l'équité salariale de la Municipalité reçoive les ajustements salariales rétroactivement jusqu'au 31 décembre 2002, représentant un montant total de 3 672,43 \$.

**ADOPTÉE**

**2002-12-257**

#### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité de bibliothèque pour l'année 2003 : mesdames Francine Paquette, Jacqueline Duvivier, Sonya Ouellet et Andrée Roberge.

**ADOPTÉE**

**2002-12-258**

#### **RÉSOLUTION D'APPUI - PROJET PILOTE VERTIGOGOGO À VAL-MORIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Val-Morin donne son appui à des projets ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie de ses concitoyens dans une perspective de développement durable sur son territoire et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'un réseau de fibre optique dans la MRC des Laurentides offre de nouvelles opportunités de développement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin aspire devenir un leader dans la mise sur pied d'une nouvelle technologie de télécommunication afin de permettre à d'autres municipalités possédant les mêmes caractéristiques de bénéficier de nouveaux modes de communication;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote consiste à créer une unité de gestion territoriale favorisant le covoiturage dans la région des Laurentides pour une clientèle ciblée vers industrie récréotouristique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote est une première étape vers la mise sur pied d'un centre de télé service à large bande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin désire être sélectionnée parmi les douze communautés durables du Québec dans le cadre du programme des communautés durables du Ministère des Ressources naturelles du Canada.

CONSIDÉRANT QUE l'implication financière de la Municipalité de Val-Morin consiste à offrir le loyer chauffé et éclairé du CACI de Val-Morin ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Vertigogogo regroupe différents partenaires, notamment le Centre d'Accès Communautaire de Val-Morin, la Corporation du Parc Linéaire le P'tit train du Nord, l'Université de Bristol en Angleterre et les Cégeps de Drummondville et de Saint-Jérôme ;

Il est proposé par Pierre Fréchette, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller

et résolu

Que le conseil municipal de Val-Morin appuie le projet pilote Vertigogogo tel que présenté par monsieur Maurice Morin gestionnaire de projet.

Que la demande soit soumise dans le cadre du programme des communautés durables du Ministère des Ressources naturelles du Canada.

Que copie de la résolution soit transmise à madame Monique Guay, députée de Laurentides.

**ADOPTÉE**

## **INFORMATION AU CONSEIL – CORRESPONDANCE**

**2002-12-259**

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU 6 DÉCEMBRE 2002**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil accepte le dépôt de la correspondance au 6 décembre 2002.

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODES DE QUESTIONS**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

2002-12-260

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

De lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses décrétées aux résolutions numéros 2002-12-235, -237, -244, -245, -246, -247, -248, -249, -250, -251, -254, -255, -256 et -257.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions 2002-12-233 à 2002-12-260 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire

Je soussigné, certifie que chacune des résolutions 2002-12-233 à 2002-12-260 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa session tenue le 9 décembre 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

## **QUINZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MOIRN  
MRC DES LAURENTIDES

À une session extraordinaire du conseil de la municipalité de Val-Morin, tenue au lieu des sessions, lundi le 9 décembre 2002 à 20h30, à laquelle session sont présents :

Diane Demers, maire  
Michel Bazinet, conseiller  
Pierre Fréchette, conseiller  
Martin Rajotte, conseiller  
Jean-Marie De Roy, conseiller  
Michel Beauregard, conseiller  
Michel Daniel, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Diane Demers, maire, le tout en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

### **AVIS DE CONVOCATION – SESSION EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2003**

L'avis de convocation pour la tenue d'une session extraordinaire portant sur le budget a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la session.

De plus, l'ordre du jour a dûment été signifié par le secrétaire-trésorier à tous les membres du conseil le 29 novembre 2002, à savoir :

10. Approbation de l'ordre du jour
11. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2003
12. Adoption du règlement numéro 355 intitulé « Règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2003 »
13. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2003-2004-2005
14. Parole aux contribuables
15. Levée de la session

**2002-12-261**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que l'ordre du jour de la présence session soit et est approuvé.

**ADOPTÉE**

**2002-12-262**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Jean-Marie De Roy, conseiller

et résolu

Que le conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2003  
à savoir :

<b>Revenus</b>	
Taxes	2 363 362 \$
Paiement tenant lieu de taxes	2 079 \$
Autres revenus de sources locales	235 818 \$
Transferts	24 730 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>2 625 989 \$</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Administration générale	444 242 \$
Sécurité publique	346 554 \$
Transport	887 244 \$
Hygiène du milieu	340 791 \$
Santé et bien-être	3 104 \$
Aménagement, urbanisme et développement	111 649 \$
Loisir et culture	199 647 \$
Frais de financements	73 767 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 406 998 \$</b>
<b>Autres activités financières</b>	<b>296 897 \$</b>
<b>Total des dépenses et autres activités financières</b>	<b>2 703 895 \$</b>
<b>Excédent des activités financières avant affectation</b>	<b>- 77 906 \$</b>
<b>Affectations</b>	
Surplus accumulé non affecté	77 906 \$
Surplus affecté	0 \$
<b>Total des affectations</b>	<b>77 906 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2002-12-263**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 355 – RÈGLEMENT POUR  
DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2003**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement  
donné à la session du 11 novembre 2002;

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Martin Rajotte, conseiller  
et résolu

Que le conseil adopte le règlement numéro 355 intitulé : « Règlement pour  
déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2003 ».

**ADOPTÉE**

**2002-12-264**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
2003-2004-2005**

Il est proposé par Jean-Marie De Roy, conseiller  
appuyé par Pierre Fréchette, conseiller

et résolu

Que le conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations  
pour les années 2003-2004-2005.

**ADOPTÉE**

**PAROLE AUX CONTRIBUABLES**

**2002-12-265**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Michel Beauregard, conseiller  
appuyé par Michel Daniel, conseiller

et résolu

de lever la session.

**ADOPTÉE**

Je, Pierre Delage, secrétaire-trésorier, certifie que  
la Municipalité dispose des crédits suffisants pour  
les dépenses décrétées à la résolution numéro  
2002-12-262.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier

Je donne mon assentiment et j'appose ma  
signature aux résolutions 2002-12-261 à 2002-12-  
265 consignées au présent procès-verbal.

.....  
Diane Demers, maire



Je soussignée, certifie que chacune des résolutions 2002-12-261 à 2002-12-265 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Val-Morin à sa séance tenue le 9 décembre 2002.

.....  
Pierre Delage, secrétaire-trésorier